

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HERLIES

Séance du mardi 10 Avril 2018 - Convocation du 04 Avril 2018 - Mairie d'HERLIES – 19h30

Étaient présents : Madame le Maire, Marie-Françoise AUGER, Messieurs Antoine DEMORTIER, René AVERLANT, Benoit DELOS, Mesdames Marie-Hélène HECQUET, Anita BOURBOTTE, Adjoints, Mesdames et Messieurs Catherine CATTEAU, Christian DUQUESNE, Séverine BRUNEEL, Francis HEDOIRE, Conseillers Délégués, Philippe LEHERICEY, Marie-Thérèse PARENT, Nathalie LOBRY, Audrey BERNARD, Jules HAYART, Nathalie DAMIE, Bernard DEBEER, Joël GUEBELS et Bernard DAVRANCHE, Conseillers Municipaux.

INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Comme le prévoit les textes du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de remplacer les conseillers municipaux démissionnaires par les candidats de la même liste que l'élu démissionnaire, selon l'ordre officiellement enregistré en Préfecture lors des dernières élections municipales.

Par courrier du 28 février 2018, Monsieur Michel SPRIET a informé Madame le Maire de sa démission du Conseil Municipal de la Ville d'Herlies.

Monsieur Joël GUEBELS, candidat suivant issu de la liste « Chêne » lors des élections municipales de 2014, a été nommé Conseiller Municipal.

Par courrier du 28 mars 2018, Madame Chantal FRANCKE a informé Madame le Maire de sa démission du Conseil Municipal de la Ville d'Herlies.

Madame Anne ROBBE, candidate suivante, issue de la liste « Chêne » lors des élections municipales de 2014, a été nommée Conseiller Municipal.

Toutefois, par courrier du 9 avril 2018, Madame Anne ROBBE a informé Madame le Maire de sa démission du Conseil Municipal de la Ville d'Herlies. Actuellement en stage longue durée sur Paris, Anne pense ne pas pouvoir s'investir.

Monsieur Bernard DAVRANCHE, candidat suivant, issu de la liste « Chêne » lors des élections municipales de 2014, a été nommé Conseiller Municipal.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal :

- prend acte de la démission de :

- Monsieur Michel SPRIET,
- Madame Chantal FRANCKE
- Madame Anne ROBBE

- prend acte de l'installation de :

- Monsieur Joël GUEBELS
- Monsieur Bernard DAVRANCHE

en qualité de conseillers au sein du conseil municipal d'Herlies.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Messieurs GUEBELS et DAVRANCHE.

Madame le Maire souhaite exprimer des remerciements :

« Je veux tout d'abord remercier vivement Michel.

Pendant 10 ans, il a été un travailleur acharné, menant à leur terme tous les projets importants dont il avait la responsabilité. Si je regrette sa démission, je respecte sa décision. A bientôt 81 ans, on peut comprendre qu'il souhaite prendre du recul et profiter un peu des joies de la vie.

Qu'il soit remercié pour tout ce pour quoi il a œuvré et ceci pour le bien être des habitants de la Commune.

Chantal,

Aussi, 10 ans d'engagement, merci à Chantal d'avoir œuvré

- A l'EPHAD où sa sensibilité d'infirmière du service public nous a été précieuse
- Au camping, pour son sens du contact avec les résidents
- Au sein des services, avec toute l'aide apportée à l'administratif au travers de la gestion du courrier
- Mais aussi dans le bénévolat avec le portage des repas au domicile des personnes dépendantes.

Chantal souhaite vivre à l'étranger, au soleil. Nous pouvons la comprendre.

Qu'elle soit remerciée pour tout ce qu'elle a réalisé ».

Madame Marie-Thé PARENT est désignée Secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

N.DAMIE : regrette de ne pas avoir le PV plus rapidement car le dernier conseil date quand même du 19 décembre (soit plus de quatre mois après). Il est dommage qu'on ne puisse pas nous Elus, mais aussi les herlilois, connaître le contenu des conseils auparavant. Recevoir le PV 5 jours avant le conseil, c'est très juste, d'autant plus que Mme DAMIE était absente pour raisons professionnelles. Mme DAMIE déplore découvrir seulement 5 jours avant ce qui s'est passé quatre mois auparavant.

A.BERNARD : pour la population, cela serait bien d'être informée. Généralement, les PV ne sont pas communiqués sur internet et il faut que les habitants aillent demander en mairie pour obtenir leur publication sur internet. Nous avons des obligations.

MF.AUGER : c'est la règle, nous l'appliquons.

B.DEBEER : est-ce la règle que de communiquer et d'afficher 4 mois après les décisions sur l'affichage réglementaire ?

MF.AUGER : c'est quand nous pouvons le faire.

B.DEBEER : On fait beaucoup de Conseils municipaux dans l'année, alors il est sûr que nous sommes chargés et surchargés en comptes rendus...

MF.AUGER : Pour les Elus, il n'y a pas que le Conseil.... M.DEBEER, je sais que vous ne faites pas grand-chose pour la Commune.

B.DEBEER : dans le respect des autres, Mme le Maire. Beaucoup de choses seront à dire.

J.HAYART : je précise ce qui a déjà été dit 10 fois : il y a une distinction entre le compte-rendu et le procès-verbal. Le CR : uniquement les décisions prises par le conseil municipal lors d'une séance. In extenso, il ne reprend que les votes. Il doit être publié au niveau de la population rapidement. Le PV : reprend intégralement les décisions, le sens des votes des conseillers et surtout l'esprit dans lequel se situe l'expression des conseillers. Une remarque d'un conseiller doit être reprise, non pas in extenso.

Pour faire simple et éviter les problèmes, il suffit que la secrétaire de séance soumette le compte-rendu à

chaque intervenant qui donnera son accord (avis conforme ou ajout à faire). L'enregistrement permettra cela. Le PV sera ainsi voté à l'unanimité sans problème et sans ce problème de forme.

A.DEMORTIER : tout le monde est-il d'accord avec le contenu ?

B.DEBEER : il n'est pas fait mention des propos exacts tenus par Michel SPRIET s'agissant du projet de PLU qui avait été présenté à l'occasion du dernier Conseil. Michel SPRIET nous indiquait qu'entre le plan du PLU et le plan du PLU2, s'agissant de terrains sur la rue du Pilly, il s'agissait d'une erreur d'interprétation de ma part de considérer que l'emprise du terrain était agrandie entre le PLU et le PLU2 ; Michel SPRIET indiquait qu'il s'agissait certainement de l'épaisseur du trait d'impression. Or, force est de constater qu'avec les documents remis ce jour, il y a bien des modifications de zonages et d'emprises foncières sur ce site. Je demande à ce que soit repris cette explication faite par Michel SPRIET à l'occasion du dernier Conseil Municipal. Cela n'est pas retranscrit aujourd'hui dans le PV présenté alors que cela a de l'importance pour le PLU. Il faudra le rectifier en ce sens.

J.HAYART : cela illustre donc l'intérêt de solliciter rapidement chaque intervenant afin de vérifier que les propos sont justes.

B.DEBEER déplore le fait que depuis quatre ans, les mêmes remarques soient émises quant à la forme.

Le Procès-Verbal de la réunion du 19 décembre est approuvé à la majorité (POUR : 13, CONTRE : 3 : Mme BERNARD, Ms HAYART et DEBEER, ABSTENTION : 1 : Mme DAMIE).

P.LEHERICEY rappelle son opposition au fait d'être enregistré durant la séance sans son accord, faisant référence à un conseiller municipal autour de la table.

Mme AUGER rappelle que Jules HAYART avait enregistré une séance, sans accord préalable de l'ensemble des membres du conseil.

A.BERNARD reprend le PV du 19 décembre 2017 : *« Afin de vérifier la légalité de cet enregistrement, Audrey BERNARD, qui souhaite avancer, lance une recherche internet et annonce : « Selon l'association des Maires ruraux de France, peut-on réaliser un enregistrement audio ou vidéo d'une réunion d'un Conseil municipal ? Oui, sous réserve de ne pas perturber la séance. En effet, le principe posé à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales est clair : « Les séances des conseils municipaux sont publiques », en dehors du cas particulier des séances tenues à huis clos (auxquelles le public n'est pas autorisé à assister). Par voie de conséquence, la loi admet que ces séances puissent « être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle », aussi bien à l'initiative d'un membre de l'assistance que d'un conseiller municipal ». C'est la Loi et c'est tout. Il faut avancer ».*

Suite à une remarque de J.HAYART (« de toute façon, on s'en fout »), R.AVERLANT rappelle que c'est Mme le Maire qui gère la séance du Conseil Municipal et lui demande d'éviter ses remarques.

MF.AUGER rappelle l'opposition des élus de la majorité à l'enregistrement de la séance par Monsieur HAYART.

A.BERNARD indique que la presse présente dans la salle enregistre et filme également.

Mme AUGER souhaite avancer car le Conseil s'annonce long.

B.DEBEER lui rappelle que c'est elle qui en a fixé l'ordre du jour. S'il fallait faire plusieurs conseils, il ne fallait pas en faire un seul qui réunisse un si grand nombre de points.

II - COMMUNICATION des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

- Signature de la proposition commerciale d'ENGIE relative à la fourniture de Gaz Salle Monnet, pour un montant indicatif annuel de 11 835.18 € HT.

- Encaissement des remboursements d'assurance suivants :
 - o Commune : 1 092 € en dommage ouvrage fuite d'eau Velux maternelles groupe scolaire
 - o Commune : 98.87 € suite à sinistre sur tracteur John Deere
 - o Camping : 1 315.86 € pour dégâts occasionnés sur la barrière lors de l'incendie (encaissement fin 2017)
- Signature d'un contrat de vérification Moyens de Secours Incendie avec la Société Vigie Formation & Incendie (aux lieu et place de la société IPS).
- Urbanisme : Etat des accords donnés pour les PC et DP accordés depuis le 19 décembre 2017, date du dernier Conseil

| | | | | |
|------------------------------|--------------------------|--------------------------|---|------------|
| DP 059303 18 S0005 | GICQUEL JEROME | 11 route d'aubers | Pose d'un velux dans un grenier de rangement. | 26/03/2018 |
| DP 059303 18 S0004 | SCEA la vie est belle | 80 rue du Pilly | Construction d'un tunnel agricole accolé à un tunnel existant Matériaux utilisés : bâche plastique 200microns, acier galvanisé. | 22/03/2018 |
| DP 059303 18 S0003 | ROSSI JULIE | 12 rue des Liliums | Retrait des tôles de fibrociment sur la toiture du garage remplacées par des tôles de bardages. Echange de la porte de garage. Pas de modification de taille juste coloris. | 07/02/2018 |
| PC 059303 18 S0001 | VANDEVENNE | 52 rue d'Aubers | Construction Atelier de stockage de 92 m ² | 07/02/2018 |
| PC 059303 18 S0003 | LOISIRS SPORTIFS 59 | 40 RUE DE LA CROIX | Création d'une extension de la Piscine des Weppes en vue de créer un clubhouse. | 04/04/2018 |
| DP 059303 18 S0001 | THELLIEZ CHRISTOPHE | 53 RUE DU PILLY | changement de toiture. remplacement de plaque en fibrociment par du bac acier isolé. | 12/01/2018 |
| DP 059303 18 S00002 | ROUTIER Philippe | 1 rue des Liliums | Agrandissement Véranda actuelle | 18/01/2018 |
| DP 059303 17 S0034 | BAEYENS Nicolas | 9 rue des Noisetiers | Aménagement de comble avec pose de 2 fenêtres de toit en façade arrière dimension 114 X 118 finition extérieure gris anthracite. | 15/01/2018 |

R.AVERLANT : à partir du moment où un permis a été accordé, il est obligatoire de l'afficher. Des réclamations ont été reçues en Mairie. Nous ne sommes pas là pour aller vérifier. Nous affichons sur le panneau en Mairie. Le particulier, tout comme la Commune, doit afficher avec le numéro de permis... Certaines personnes ne le font pas et cela complique les éventuels recours (maison de lotissement comme parc d'activités).

Audrey BERNARD indique qu'il manque un PC « TOURBEZ DELEBAT » :

Il s'agit de

| | | | | |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|--------------|------------|
| PC 059303 17S0013 | SCI ZONATOE (M.DELEMER) | Parc d'Activités | Siège social | 27/02/2018 |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|--------------|------------|

R.AVERLANT ajoute qu'une demande de PC est en cours pour le Parc d'Activités (M.Karlinski).

B.DEBEER : les travaux qui ont été réalisés dans le cadre d'une cession d'un immeuble cédé par la Ville (ex BS) pour un cabinet de radiologie ont-ils fait l'objet d'une demande particulière.

R.AVERLANT : Non car il s'agit de travaux intérieurs avec reprise des fenêtres existantes.

B.DEBEER : « taper » dans une façade ne constitue pas des travaux d'aménagement intérieur ? N'y a-t-il pas eu changement de destination ? C'est maintenant un ERP. On se pose donc la question. Il n'y aurait pas eu de demande particulière pour un ERP, un cabinet médical ? Des travaux sont réalisés dans un ancien immeuble appartenant à la Commune (il s'agit bien de BS préempté par la ville) sans autorisation ?

R.AVERLANT et Mme AUGER ajoutent que « l'intervention » de M.DEBEER a coûté 70 000 € à la Commune.

B.DEBEER indique qu'il ne fallait pas acheter l'immeuble s'ils n'étaient pas d'accord.

R.AVERLANT pense que B.DEBEER est venu ce soir avec beaucoup de monde pour faire avancer les choses, mais a l'impression qu'il veut polémiquer.

B.DEBEER conclue « Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme ne sait pas s'il y a eu des travaux ou pas et s'il y a eu demande pour faire ces travaux ».

R.AVERLANT indique qu'il y a eu une demande.

B.DEBEER lui demande d'arrêter de faire de l'esbroufe.

J.HAYART : nous parlons ici des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal. En aucun cas, un permis de construire ou une DP dépend du Conseil Municipal. Donc aujourd'hui, cela est hors sujet. Il y a beaucoup de monde, cela vous arrange.

MF.AUGER : c'est vous qui nous demandez, comme M.DEBEER, nous répondons à votre attente.

B.DEBEER : il s'agit de répondre à mon attente qui est celle de savoir si une demande de travaux ou un dépôt de permis a été réalisé sur cet immeuble.

R.AVERLANT : Une demande de travaux, oui.

B.DEBEER : Pourquoi n'est-elle pas affichée sur l'immeuble ? A quelle date ?

R.AVERLANT ne sait pas et doit regarder.

A .DEMORTIER : tout cela est capital, cela est un point exceptionnellement important...

B.DEBEER : n'en parlez pas, ne faites pas de point sur les permis si vous n'êtes pas complets.

MF.AUGER : c'est vous qui le demandez

B.DEBEER : Faites un point complet.

R.AVERLANT : il s'agit d'un oubli.

A.BERNARD souligne de nouveau le fait que le Permis TOURBEZ-DELEBAT signé le 27 février 2018 n'est pas inscrit.

B.DEBEER : c'est un oubli !

F.HEDOIRE : Si c'est pour discuter ainsi, cela ne sert à rien. Certains ici ont fait 5, 7 ans et n'ont pas attendu après toi ou après vous. Maintenant, tu peux venir avec tes connaissances, il n'y a aucun problème ! Mais arrêtes s'il te plaît.

B.DEBEER : je n'arrêterai pas.

B.DELOS : il faut avancer. Une demande a été faite, manifestement elle n'est pas affichée. On vérifiera qu'elle le soit bien de manière à ce que l'information passe. Le plus important n'est-il pas qu'un cardiologue vienne s'installer à Herlies, ainsi que d'autres spécialistes ?

A.BERNARD : pourquoi aujourd'hui n'est-il pas mentionné dans ce tableau alors que les PC et les DP y sont listés ?

R .AVERLANT : Vous pensez bien que si nous avons oublié ouvertement cette demande, nous sommes

vraiment des imbéciles...

MF.AUGER : c'est d'ailleurs comme cela qu'on nous considère... mais continuons.

J.HAYART : il manque une décision : le 19 décembre, j'ai demandé au président de séance, Antoine DEMORTIER, s'il y avait à l'ordre du jour les décisions du Maire comme nous venons de les faire; il m'a dit non. Or, il y en avait une qui est cachée : c'est celle de la décision prise par Mme le Maire datant du 2 Août 2017 pour la préemption des parts sociales de la SCI VBS Investissement.

MF.AUGER : cela a été dit.

J.HAYART : non cela n'a pas été signalé au Conseil Municipal formellement. Une promesse de Mme le Maire avait été faite de communiquer cet arrêté municipal du 2 Août. Personne ne l'a vu.

MF.AUGER : je n'ai rien promis.

A.DEMORTIER : quelle est la problématique pour les herlillois ? Cela va-t-il changer leur vie de tous les jours ? Est-ce capital dans le débat ?

A.BERNARD : je pense qu'on manque de communication.

J.HAYART : en tant que conseiller municipal, il est important de vérifier et je le veux.

III – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – Budget Principal Commune

Antoine DEMORTIER prend la parole.

Le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal Commune a été établi par Madame le Comptable Public, à la clôture de l'exercice 2017.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

B.DEBEER demande des explications.

MF.AUGER : il s'agit du Compte de Gestion de la Comptable.

A.DEMORTIER : les comptes qui vont être présentés ont été validés par Mme la Trésorière. Il faut vous demander au préalable votre accord.

J.HAYART : donc nous ne sommes pas d'accord. Je m'abstiens car il est conforme au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstentions : 4 : Mmes BERNARD et DAMIE, Ms HAYART et DEBEER) adopte le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

IV – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Budget Principal Commune

Madame le Maire quitte la séance. Antoine DEMORTIER prend la parole.

Fonctionnement :

| | | |
|----------|--------------------|----------------|
| Dépenses | Prévu : | 1 834 289.36 € |
| | Réalisé : | 1 724 030.87 € |
| | Reste à réaliser : | 0 € |

| | | |
|----------|--------------------|----------------|
| Recettes | Prévu : | 1 834 289.36 € |
| | Réalisé : | 1 785 785.93 € |
| | Reste à réaliser : | 0 € |

Investissement :

| | | |
|----------|--------------------|----------------|
| Dépenses | Prévu : | 1 520 311.48 € |
| | Réalisé : | 950 482.89 € |
| | Reste à réaliser : | 188 911.47 € |
| Recettes | Prévu : | 1 520 311.48 € |

| | |
|--------------------|--------------|
| Réalisé : | 291 970.18 € |
| Reste à réaliser : | 401 000.00 € |

Résultat de clôture de l'exercice :

| | |
|-------------------|----------------|
| Fonctionnement : | + 61 755.06 € |
| Investissement : | - 658 512.71 € |
| Résultat global : | - 596 757.65 € |

Quelques remarques pour les dépenses de la *section de fonctionnement* de la part d'A.DEMORTIER :

- Effort sur la masse salariale, nous avons « profité » des départs en retraite. Cela commence à se voir et cela se vérifiera sur le budget 2018. Cela n'est pas inintéressant aujourd'hui.

- On a de plus en plus de mal avec l'eau, l'assainissement, l'énergie et l'électricité. On a dépensé pour l'eau et l'assainissement plus du double de ce qui était inscrit au budget (inscrits 12 000 €). On avait prévu 110 000 € en énergie et électricité, on a dépensé 127 000 €. Je rappelle à tout un chacun qu'il est important de faire un peu comme chez soi et de couper les radiateurs une fois qu'on s'est servi d'une salle dans le village, d'éteindre la lumière... des petites choses qui sont basiques et qui finissent en réalité par se voir, quand on oublie de faire ces choses élémentaires, directement sur nos comptes.

B.DEBEER : nous pouvons également faire quelques travaux d'amélioration du bâti pour éviter la déperdition d'énergie.

A.DEMORTIER : quand on construit, on essaye de faire les choses du mieux possible, c'est ce que nous avons fait avec l'école (HQE). Quand on a rénové la Mairie, ont été utilisés des matériaux qui le permettent (changement des fenêtres...), la Salle Denis a aussi été faite en cet état, le local AFOSCH... on en tient compte.

Pour la *section d'investissement* :

Du côté des dépenses, les restes à réaliser s'élèvent à 188 911.47 € (voir les opérations d'équipement) : plantations/boisement...

Du côté des recettes, nous avons inscrit les 401 000 € pour la Ferme Wicquart que nous n'avons pas eues puisque nous sommes encore au tribunal. Ces 401 000 € ont été réinscrits pour le budget 2018 en restes à réaliser.

B.DEBEER : Je constate que cela fait plusieurs fois qu'on imagine le produit de la ferme Wicquart. On l'avait prévu en 2017, on le prévoit en 2018. Cela peut être 2019, 2020, cela peut être jamais. Il y a de nombreuses conditions suspensives. On reporte à chaque fois une recette à mes yeux plus qu'hypothétique. On continue, on persévère dans cette inscription.

P.LEHERICEY conteste le « plus hypothétique ». Ce n'est pas tracer des plans sur la comète.

A.DEMORTIER : la Commune a quand même eu une promesse de vente

B.DEBEER : il y a de nombreuses conditions suspensives diverses et variées, dont des pré commercialisations importantes

A.DEMORTIER : Aujourd'hui, nous n'avons aucune information qui dit que Neoximo va quitter les lieux

B.DEBEER : Comme on n'a pas d'information qui dit que Neoximo va aller au bout, puisque ça reste une promesse de vente

A.BERNARD : Comme nous n'avons pas de certitude que des personnes vont acheter les maisons du lotissement Neoximo

A.DEMORTIER : Comme on ne sait pas quel temps il va faire demain, effectivement.

B.DEBEER : Comme nous ne savons pas quelles entreprises vont arriver là. Cela devient compliqué tout cela, cela devient très hypothétique. D'hypothèse en hypothèse, on construit un budget, on construit des perspectives qui sont, je le redis, à mes yeux hypothétiques.

P.LEHERICEY : ce ne sont pas des perspectives construites, ce sont des faits.

B.DEBEER : ce n'est pas un acte authentique, il s'agit d'une promesse de vente. Un acte de vente, c'est certain, une promesse de vente, c'est sous conditions. J'insiste sur le sujet, cela reste sous conditions suspensives diverses et variées dont une pré commercialisation à 50%

P.LEHERICEY : ce n'est pas une perspective. C'est une promesse de vente.

A.DEMORTIER : Disons que nous sommes optimistes.

B.DEBEER : Comme vous l'étiez l'année dernière

A.DEMORTIER : oui, mais à la différence que, comme nous ne savons jamais d'où les coups vont venir, on

les prévoit un peu. Nous avons passé l'année et cela est sans conséquence.

B.DEBEER : oui, mais on décide de le réinscrire.

A.DEMORTIER : Tout à fait. Mais on se dit que cela peut ne pas se faire non plus et c'est l'objet de l'exercice.

B.DEBEER : C'est un choix.

A.DEMORTIER : c'est une précaution et c'est sans conséquence jusqu'à présent.

B.DEBEER : Pourvu que ça dure.

A.DEMORTIER : pourvu que ça dure...

J.HAYART réclame des chaises pour le public.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (POUR : 14, CONTRE : 4 : Mmes BERNARD et DAMIE, Ms HAYART et DEBEER, ABSTENTION : 0) le Compte Administratif 2017 du Budget Principal Commune de l'exercice 2017 ainsi présenté.

V – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – Budget Annexe Camping

Le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Camping a été établi par Madame le Comptable Public, à la clôture de l'exercice 2017.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4 : Mmes BERNARD et DAMIE et Ms HAYART et DEBEER) adopte le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Camping, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VI – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Budget Annexe Camping

Madame le Maire a quitté la séance. A.DEMORTIER prend la parole.

Fonctionnement :

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 112 176.67 € |
| | Réalisé : | 98 899.87 € |
| | Reste à réaliser : | 0 € |

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Recettes | Prévu : | 112 176.67 € |
| | Réalisé : | 56 922.82 € |
| | Reste à réaliser : | 0 € |

Investissement :

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 126 598.34 € |
| | Réalisé : | 59 438.19 € |
| | Reste à réaliser : | 0 € |

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Recettes | Prévu : | 126 598.34 € |
| | Réalisé : | 2 268.76 € |
| | Reste à réaliser : | 0 € |

Résultat de clôture de l'exercice :

| | |
|-------------------|---------------|
| Fonctionnement : | - 41 977.05 € |
| Investissement : | - 57 169.43 € |
| Résultat global : | - 99 146.48 € |

Différentes remarques d'A.DEMORTIER :

Les trois mois de fermeture ont beaucoup pesé et pèseront pour longtemps. Il s'agit là du fait marquant de 2017. Redresser la barre viendra par le fait d'accueillir de nouveaux locataires, cela ne passera que par-là, c'est évident.

En 2015, nous avons affecté tous les excédents de fonctionnement des 2 budgets (Commune et Camping) sur la section d'investissement et autant nous savons passer de la section de fonctionnement à la section d'investissement, autant il est impossible de faire l'inverse. On se retrouve donc avec un excédent en investissement et pas assez d'excédent en fonctionnement.

De plus, l'électricité était payée par la Commune ; les bons frais ont donc été réaffectés où ils devaient l'être. Pour l'eau, on s'aperçoit aujourd'hui que c'est pareil.

Lors de l'établissement du budget Camping, on s'aperçoit donc qu'il n'y a pas assez d'occupants; il faut absolument faire de la publicité. Trois nouveaux occupants sont arrivés cette année, il en faudra davantage pour renouer avec un excédent.

A titre personnel, si l'on continue ainsi, je pense qu'il nous faudra plusieurs années pour revenir à l'équilibre.

B.DEBEER : on constate seulement maintenant que la mairie paye l'électricité à la place des campeurs ?

A.DEMORTIER donne la parole à S.KASPRZAK : ce sont des prélèvements automatiques sur un seul compte bancaire. Quand la trésorerie communique la somme à prélever, cette somme est à prélever sur le compte « Commune HERLIES » et pas le compte « CAMPING ». Sur les factures, il n'y a qu'une référence Client, la Commune. Avec la nouvelle Trésorière, un certificat administratif justifiera la dépense sur le bon budget.

A.DEMORTIER : L'électricité pèse énormément sur le budget Camping. Cela représente parfois de grosses factures. On fait payer quand les campeurs amènent une machine à laver...

Aujourd'hui les factures sont libellées correctement, idem pour l'eau. Il n'y a pas de double compteur.

J.HAYART rappelle ce qu'est un budget annexe Camping : c'est un budget qui identifie toutes les opérations d'entrées et de sorties, dans un régime industriel et commercial, concurrentiel. Le législateur a différencié dans le cadre du budget communal : c'est la Commune, c'est la même trésorerie, c'est la même caisse qui fait les deux. On a différencié, uniquement dans l'esprit de bien les identifier, les problèmes de flux entrées-sorties pour le système concurrentiel et, accessoirement, pour bloquer tous les systèmes de corruption qu'il y aurait pu avoir. C'est la même caisse. Au niveau des factures, que la Commune paye la facture électrique, globalement au niveau de la caisse de la Commune, c'est la même chose, c'est la même trésorerie.

Au niveau du Camping, cela fait quelques années que je vous tance là-dessus, en 2014, l'excédent est de 23 000 € (avant c'était plus de 40 000 €). En 2015, nous faisons 35 000 €. En 2016 : 1 500 €. Et là, j'ai commencé à tirer la sonnette en disant qu'il y avait un problème, avant même de réaliser les travaux.

A.DEMORTIER : on a refait complètement l'assainissement, avec 59 000 € investis pour la fosse.

J.HAYART : c'est un problème de recettes. Les clients qui sont partis n'ont pas été remplacés. Pour les travaux 2016, nous avons eu une tempête en novembre-décembre 2016, la haie s'est couchée. Pendant des mois, c'est resté en l'état. Au mois de Mars, au moment du vote du budget, on vient nous dire que qu'il faut faire des travaux sur la fosse septique. On a ouvert le camping en Juin. Au mois de septembre l'an dernier, je vous disais que les clients du camping exigeaient d'avoir une clôture pour leur chien ou leurs enfants. A ce jour, la clôture n'est pas encore posée. Vous pensez avoir des clients comme ça ? Un, il faut travailler, 2 il faut faire de la pub (sur le bon coin...). Il faut y aller, il faut travailler. Et vous aurez des clients !

R.AVERLANT : quels clients avez-vous rapporté ?! Nous avons perdu des clients car le « ménage » a été fait et cela est malheureux à dire mais il y avait des mauvais payeurs ; il reste des mobil homes qui sont pourris et nous sommes en procédure de justice car les gens n'ont pas payé et sont poursuivis par les huissiers alors qu'ils sont encore sur le terrain. Monsieur HAYART, vous qui êtes devin, vous saviez que la fosse septique présente depuis 30 ans allait s'effondrer à cette période-là ? Nous avons dû, en urgence, faire les travaux. C'est bien beau de critiquer, l'effondrement s'est passé au mois de décembre. Il n'y a pas trop à se plaindre car tout a été assez vite (devis...). Voilà où on en est. Si vous voulez avoir tout et n'importe quoi au camping d'Herlies, comme c'était avant... là aussi, il y a des gens qui sont super contents. Je suis allé à l'ouverture du camping le lundi de Pâques, les gens étaient contents. Il y a aussi des parcelles libres pour le passage et il y a eu trois nouvelles installations de mobil home sur le camping d'Herlies car la réputation revient au beau fixe.

J.HAYART : la seule remarque que je fais c'est que, nonobstant les mauvais payeurs, la Commune avait 40 000 € de résultat par an.

C.DUQUESNE rappelle que la Commune payait beaucoup de charges pour le Camping.

B.DEBEER : Cela fait quand même 10 ans que M.HAYART n'est plus Maire de cette Commune. Vous pouvez très bien aller rechercher ce qu'a fait Jules HAYART dans les années passées, je peux aller chercher des conseillers municipaux qui ne sont plus dans ce Conseil et qui l'étaient en 1979, je n'étais encore même pas né. On peut très bien faire de l'histoire (et on ne parle pas d'HerlieS'torique), on parle de l'histoire contemporaine, on ne va pas remonter systématiquement à ce qu'a fait Jules HAYART. Ça fait 10 ans que vous êtes aux affaires, ça ne fait pas 10 ans que vous remarquez que les locataires sont des mauvais locataires. Quel est votre plan d'action aujourd'hui ?

A.DEMORTIER : On n'a jamais dit qu'il s'agissait de mauvais locataires.

B.DEBEER : si « Parlons-en de vos locataires » a dit R.AVERLANT

R.AVERLANT : je ne suis pas responsable du Camping. Je dis et je redis (et je prends la parole pour la personne absente ce soir) que nous ne pouvons pas garder des gens qui laissent leur mobil home, qui ne viennent pas et qui ne paient pas la location du terrain. On leur a donc demandé de partir et de récupérer leur mobil home. Allez voir dans le bout du Camping, des mobil homes sont dans un état catastrophique. Malheureusement, on ne peut pas les retirer et nous sommes obligés d'aller faire constater l'huissier, etc.

B.DEBEER : Quel est votre plan d'action pour faire en sorte qu'on ne perde plus 40 000 € ? C'est bien beau de constater, mais qu'est-ce qu'on fait ? Comment travaille-t-on ? Quelles perspectives se donne-t-on ? Donnez-moi un plan d'action !

A.DEMORTIER : On a décidé d'intervenir auprès de ces gens en espérant qu'ils puissent amener des connaissances. Ce sont des gens qui ne viennent pas de très loin (Loos, Haubourdin, Lille), vivent probablement en appartement et ils viennent passer un week-end...

B.DEBEER : Quel est le plan d'action ?

R.AVERLANT : on va refaire ce que nous avons fait en 2008, 2009, 2010 (et là c'était nous) : un tryptique de la même veine, qui nous avait amené quelques clients.

B.DEBEER : ce tryptique est-il fait ? le Camping vient d'ouvrir, il aurait été utile de le faire avant.

A.BERNARD : il y a des moyens aisés de communication : le bon coin, internet...

R.AVERLANT : c'est facile de parler et de critiquer.

B.DEBEER : Ce n'est pas une critique. La saison a commencé, que fait-on ?

R.AVERLANT : que proposez-vous Monsieur DEBEER ?

A.BOURBOTTE : le camping apparaît sur le site.

J.HAYART : la question que j'ai posée l'année dernière : est-on capable de poser 30 mètres de clôture ?

R.AVERLANT : c'est une bonne question.

B.DELOS : concernant la clôture, suite au coup de vent, comme l'a indiqué J.HAYART, les arbres se sont couchés. Ce sera pareil de l'autre côté : quand on regarde, les arbres, compte tenu de l'épaisseur très importante et du poids, sont en train de se coucher. On a procédé, car on n'est pas resté sans rien faire, au remplacement de 70 mètres de clôture végétale avec une espèce plantée tous les 60 centimètres qui pousse rapidement. On a mis du rubalise pour expliquer qu'il y avait des arbres plantés. Tu voulais une clôture pour les enfants, le côté sécurité. Mais cela a un coût supplémentaire. C'est vrai que la sécurité, c'est important, mais le rubalise sur 2 rangées indique aux enfants qu'ils ne peuvent pas passer. Même avec un grillage d'un mètre, les enfants réussiront à passer, s'ils en ont envie... Ce qui est clair, c'est que nous avons fait cela, à moindre coût, en essayant de garder l'esthétique. Dans le même temps, des jeux ont été installés et de nombreuses choses ont été faites : des bornes électriques ont été remplacées... On a beaucoup à faire. Mais si l'objectif est de regarder systématiquement ce qui a été fait, ce qui aurait dû être fait... Nous avons fait ce que nous pensions devoir faire, on avance. Au niveau des bâtiments, il n'y a jamais eu autant de rénovations que dans le mandat précédent et dans ce mandat-ci. On avance à notre rythme, à notre mesure, même si parfois ça n'avance pas assez vite.

B.DEBEER : Dans n'importe quelle entreprise, quand on perd 40 000 €, on sort un plan d'action.

P.LEHERICEY : Vous pouvez être fort de propositions Monsieur DEBEER. Vous êtes élus.

A.BERNARD : Mais on ne demande que ça. Mais encore faut-il être impliqué dans les commissions.

B.DEBEER : Je vous rappelle que nous étions dans les commissions mais que nous n'y sommes plus. Vous décidez vous-même de ne plus nous mettre dans les commissions, sauf la commission Sports.

P.LEHERICEY : Vous n'avez pas besoin d'une commission pour être fort de propositions.

A.BERNARD : Déjà que nous ne sommes pas entendus durant les Conseils Municipaux, alors en dehors, on est carrément ignorés.

B.DELOS : Aujourd'hui, comme dans tous les conseils municipaux, vous êtes entendus.

N.DAMIE : Vous nous demandez de proposer, je veux bien qu'on propose, mais comment peut-on proposer si on n'est pas au courant ? Par exemple, quand la commission Urbanisme s'est-elle réunie ?

B.DEBEER : En 2015 pour la dernière me concernant. Il ne s'est rien passé depuis en matière d'urbanisme pour la Commune ?

C.DUQUESNE : il y en a eu une en décembre 2017

A.BERNARD : pour laquelle, lors du dernier conseil municipal, on nous a présenté vos propositions du PLU (« notre équipe s'est réunie et a proposé ceci »).

C.DUQUESNE indique que cela a été décidé par les membres de la Commission

A.BERNARD : non, non ! Nous avons été volontairement sortis.

Jules HAYART reprend ce qu'a dit Benoit concernant la haie : la haie devient lourde et va tomber. Que fait-on alors ? On commence par la rabattre. Celle qui est tombée faisait 6 mètres de hauteur (à hauteur de fils électriques). Et il y a plein de haies dans ce cas.

B.DELOS : je te montrerai des photos de la manière dont tu faisais de la rénovation et de l'équipement.

A.DEMORTIER : on va essayer d'avancer quand même...

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (POUR : 14, CONTRE : 4 : Mmes BERNARD et DAMIE, Ms HAYART et DEBEER, ABSTENTION : 0) le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Camping de l'exercice 2017 dans les chiffres présentés.

VII – AFFECTATION DE RESULTATS 2017 Budget Principal Commune

Madame le Maire réintègre la séance et P.LEHERICEY lui indique que les Comptes Administratifs ont été votés.

Antoine DEMORTIER présente les chiffres suivants :

FONCTIONNEMENT :

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Résultat exercice 2016 : | + 59 526.71 € |
| Résultat exercice 2017 : | <u>+ 61 755.06 €</u> |
| Clôture exercice 2017 : | + 121 281.77 € |

INVESTISSEMENT :

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Résultat exercice 2016 : | + 711 248.97 € |
| Résultat exercice 2017 : | <u>- 658 512.71€</u> |
| Clôture exercice 2017 : | + 52 736.26 € |

RESTES A REALISER 2017 :

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses : | - 188 911.47 € |
| Recettes : | <u>+ 401 000.00 €</u> |
| Excédent RAR 2017 : | + 212 088.53 € |
| Résultat Investissement corrigé : | + 264 824.79 € |

AFFECTATION :

| | |
|--|---------------|
| R001 – Excédent d'investissement reporté | + 52 736.26 € |
| R 002 – Excédent de fonctionnement reporté | + 45 281.77 € |
| 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés | + 76 000.00 € |

Remarques émises par A.DEMORTIER :

Nous constatons que nous plafonnons à 60 000 € d'excédent et que la baisse des dotations globales de fonctionnement continue d'impacter de manière importante ce résultat.

Je le rappelle à chaque fois, c'est important, c'est une réalité : nous avons 403 000 € en 2012, là où nous

avons commencé à contracter des emprunts, on se dit que les dotations sont indexées sur le nombre d'habitants. Et, en 2013, cela commence à baisser, comme de 2014 à 2017. De 403 000 € on passe à 291 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement.

Aujourd'hui notre C.A.F nette est négative.

Je rappelle que la C.A.F nette n'est positive qu'à partir du moment où l'excédent de section de fonctionnement nous permet de couvrir le capital de la dette en investissement.

La dette : 2017 et 2018, en matière de budget, sont nos deux plus grosses années. L'équivalent de 500 000 € sera à rembourser en deux années de temps. Ça n'est pas rien. En 2019, l'emprunt ouvert pour étaler la dette il y a maintenant 10 ans, arrivera à son terme, nous pourrons respirer un peu. L'échéance globale 2019 (Intérêt et capital) sera de 155 000 €, pour revenir en 2020 à 123 000 €, c'est-à-dire la situation dans laquelle nous étions avant les deux emprunts contractés pour l'Ecole et l'Eglise. S'eût été le bonheur si les dotations n'avaient pas baissé... tout ce serait bien passé. Ce sera un peu plus compliqué compte tenu de ces baisses.

Concernant l'affectation elle-même :

On a 121 281.77 € en fonctionnement. De cette somme, on va conserver dans la section de fonctionnement 45 281.77 €. Nous prenons 76 000 € qui seront affectés à l'investissement.

Pourquoi ce choix ? Nous avons 264 824.79 € que nous pourrions investir. Mais la première charge dont nous ne pouvons-nous passer est celle liée à l'emprunt. Cette charge est de 212 546 € (capital section d'investissement). Nous aurions pu nous passer de cette affectation, mais cela n'aurait pas suffi pour les investissements.

En termes d'investissement pour 2018: on ne pourra pas faire tout ce qui a été inscrit si nous n'avons pas le produit de la Ferme Wicquart (ni le chauffage de l'Eglise ni les peintures intérieures).

En dépenses :

- Ecole : 20 000 € : solde des frais d'architectes
- Plantations/boisement : 1 593.37 €
- Bâtiment Salle Denis : 14 870.23 € : nous attendons toujours les décomptes définitifs de l'architecte Sanchez. L'affaire est compliquée à cause des révisions de prix. Cela a été à notre avantage avec l'école. En revanche ces révisions sont défavorables pour la Salle Denis. Les entreprises étaient d'accord pour nous en faire cadeau, mais Mme la Comptable ne voit pas cela du même œil. Le marché a été signé comme cela et cela doit être acté comme cela. Nous aimerions sortir par le haut de cette affaire et éviter la dépense.
- Ateliers Municipaux : 6 000 € (aménagement intérieurs)
- Mobilier informatique pour l'école : 2 000 € (vidéoprojecteur à changer)
- Signalétique : 2 500 €
- Eclairage public : 1 188.29 €
- Aire de commémoration rue du Pilly : 40 000 €. C'est un gros poste cette année (stèle, tables d'orientation sur l'ensemble du parcours...). Nous espérons récupérer des subventions auprès de l'ensemble des acteurs qui pourraient financer cette aire. Catherine y reviendra
- Petit matériel : 6 500 €
- Il y a également des écritures comptables (écritures d'ordre), les frais de dissolution de BS pour 5 600 €
- Sont également inscrits la dette pour 213 246.25 €
- En « autres immobilisations financières » : 260 654.38 € : si nous touchons le fruit de la Ferme, nous « plaçons » en quelque sorte cet argent et n'y toucherons pas. Il servira les prochaines années.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4 : Mmes BERNARD et DAMIE, Ms HAYART et DEBEER) l'Affectation de résultats 2017 du Budget Principal Commune telle que présentée.

VIII – AFFECTATION DE RESULTATS 2017 Budget Annexe Camping

Antoine DEMORTIER présente les chiffres suivants :

Nous savons qu'en 2015, et c'est là que nous avons eu tort de prendre l'ensemble des excédents de la section

de fonctionnement pour tout basculer en Investissement, autant pour la Commune, cela était justifié en 2015 car nous avons de gros investissements à faire, autant nous aurions dû garder une poire pour la soif pour le camping. Mea culpa là-dessus.

FONCTIONNEMENT :

| | |
|--------------------------|---------------|
| Résultat exercice 2016 : | + 1 574.27 € |
| Résultat exercice 2017 : | - 41 977.05 € |
| Clôture exercice 2017 : | - 40 402.78 € |

INVESTISSEMENT :

| | |
|--------------------------|----------------|
| Résultat exercice 2016 : | + 124 329.58 € |
| Résultat exercice 2017 : | - 57 169.43 € |
| Clôture exercice 2017 : | + 67 160.15 € |

RESTES A REALISER 2017 :

| | |
|------------|-----|
| Dépenses : | 0 € |
| Recettes : | 0 € |

AFFECTATION :

| | |
|--|---------------|
| R001 Excédent d'investissement reporté : | + 67 160.15 € |
| D002 Déficit de fonctionnement reporté : | + 40 402.78 € |

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 1 : Mme BERNARD, ABSTENTIONS : 3 : Mme DAMIE et Ms HAYART et DEBEER) l'Affectation de résultats 2017 du Budget Annexe Camping telle que présentée.

J.HAYART : pour le Budget Annexe, on peut virer de l'argent du budget annexe au budget principal, en fonctionnement. On peut également faire l'inverse. Cela permet, s'il y a un gros ennui au niveau du fonctionnement, de provisionner.

A.DEMORTIER : comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, il s'agit de la même trésorerie. L'intérêt est d'avoir une vision claire de ce que coûte ou rapporte le Camping. Cependant, on est obligé d'aller chercher une recette, pour équilibrer, mais elle n'est pas réaliste.

J.HAYART : il faut remplir tous les emplacements.

IX – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 3 : Mme BERNARD, Ms HAYART et DEBEER), décide des taux d'imposition 2018 suivants :

| | | |
|---|--------------------------|---------|
| - | Taxe d'habitation : | 28.24 % |
| - | Taxe Foncière Bâti : | 16.10 % |
| - | Taxe Foncière Non Bâti : | 49.05 % |

X – VOTE DES SUBVENTIONS 2018.

Madame le Maire rappelle que l'octroi des subventions est conditionné à la remise d'un bilan de fin d'année de la part de chacune des associations (bilan moral et comptable, nombre d'adhérents, budget prévisionnel...), des projets de l'association.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal Présidents et Trésoriers d'association de bien vouloir quitter la salle (Séverine BRUNEEL et Catherine CATTEAU).

Antoine DEMORTIER reprend la parole :

Pour **ALOHA** : l'association a touché 34 000 € en 2017. On propose moins cette année. Une convention nous lie : participation de 7.50 € par jour et par enfant, soit 4 141 journées enfant pour l'ensemble des centres aérés de l'année. Nous souhaitons faire cela au réel. La convention sera modifiée : la moitié de la subvention sera versée courant avril pour le fonctionnement et nous attendrons les résultats de divers centres pour le solde. Cette année, nous avons versé 2 942.50 € de plus, ce n'est pas grand-chose, mais nous aurions pu les inscrire en excédent.

Concernant **l'Amicale Laïque** : elle a touché 2 591 € en 2017, mais on va revenir à N-1 ou N-2 : l'amicale avait été obligée de louer des chaises pour la kermesse et la mairie avait pris à son compte cette location.

H2R n'a pas sollicité la Commune cette année. A ce sujet, Francis rencontre chacune des associations. Nous remercions les associations qui nous indiquent ne pas avoir besoin de subvention.

Le Rayon Aubersois n'organise plus sa course cycliste.

Les Jardins de la Sablière nous ont sollicités notamment pour le règlement de leur assurance. Il est précisé que la Commune a touché fin 2017 le solde de la subvention du Conseil Général allouée pour la création des jardins familiaux.

A été répartie la subvention du **CALH** : le CALH et le CALH Bibliothèque. C'est une association qui n'a pas de problème d'argent. Nous sommes liés au CALH par voie de convention pour la médiathèque départementale. Cette convention stipule que nous sommes dans l'obligation de payer une côte part par nombre d'habitants. Il vaut mieux que cela se passe ainsi.

A propos des gros montants « historiques », nous allons voir avec Francis et d'autres que nous invitons, avant de donner l'argent aux associations, nous allons passer un peu de temps avec elles. Nous allons recevoir les dirigeants des associations et les trésoriers pour savoir ce qu'ils font de cet argent. Ce n'est pas de l'inquisition. Nous souhaitons savoir répondre à certaines de nos interrogations. Nous ne disons pas qu'ils n'en font pas bon usage ! Nous voulons relayer l'information qui sera donnée.

Concernant **Innov'Enfance**, la convention de 2016 stipulait que la Commune s'engageait à hauteur de 5 530 € et, pour 2017, à hauteur de 5 580 €.

La baisse des subventions actée en 2016 de 20%, conjuguée à la baisse des indemnités des élus afin de montrer que chacun faisait des efforts, a entraîné le versement de la somme de 4 125 € en 2016 et 4 125 € en 2017. Cependant, il s'avère que si la Commune décide de ne plus verser la subvention telle que budgétée par l'association et stipulée dans la convention, la Commune court le risque de perdre ses subventions CAF pour le contrat Enfance Jeunesse.

La petite enfance est mise en valeur à Herlies, nous avons intérêt à régler nos comptes avec Innov'Enfance. C'est pourquoi, Madame le Maire sollicite votre accord afin de verser le delta dû à Innov'Enfance au titre des années 2016 et 2017 (à savoir 1 405 € + 1 455 €), en complément de la subvention 2018 d'un montant de 5 580 €. Il faudra étudier avec attention la convention prochaine.

Il existe des disparités importantes d'une association à une autre. C'est pour cela que nous voulons rencontrer les Présidents. Nous sommes convaincus que certaines associations doivent « l'avoir plus dur que d'autres » car elles ont des coûts et frais liés à leurs activités. Il faudrait s'interroger sur l'équité de tout cela.

| | Montants versés en 2017 (y compris subventions exceptionnelles) | Montants votés pour 2018 |
|--|---|--------------------------|
| Accueil Loisirs Herlies Animation | 34 000 € | 31 057.50 € |

| | | |
|--|--------------------|-----------------|
| (ALOHA) | | |
| Amicale Laïque d'Herlies | 2 591 € | 1 950.00 € |
| Association Weppes Natation | 386 € | 400 € |
| Association Esprit en Fête | 500 € | 500 € |
| Association H2R | 500 € | 0 € |
| Association Herlie'Storique | 600 € | 600 € |
| Association le Rayon Aubersois | 500 € | 0 € |
| Association Les Jardins de la Sablière | 0 € | 300 € |
| Association Rugby Club des Weppes | 0 € | 500 € |
| Association Soleil d'Automne | 120 € | 120 € |
| Association VIJAMIX | 500 € | 150 € |
| CALH | } 1 792.50 € | 896.25 |
| CALH Bibliothèque | | 896.25 |
| CCAHR (Commerçants) | 0 | 120 € |
| Ecole de musique | 5 000 € | 5 000 € |
| Entente Sportive des Weppes | 825 € | 825 € |
| Harmonie Municipale | 850 € | 850 € |
| Innov'Enfance | 4 125 € | 8 440 € |
| La Pétanque Herliloise | 120 € | 120 € |
| Le Temps des Loisirs | 900 € | 900 € |
| Les Fous du Volant | 1 425 € | 1 425 € |
| Office de Tourisme des Weppes | 112 € | 112 € |
| Tennis Club d'Herlies | 3 600 € | 3 600 € |
| UNC Herlies | 400 € | 400 € |
| TOTAL | | 59 162 € |
| <i>Provisions et subventions exceptionnelles</i> | | <i>2 838 €</i> |
| TOTAL | 58 846.50 € | 62 000 € |

La provision constitue une « poire pour la soif » : le 20 octobre prochain, nous fêterons le centenaire de la bataille du Pilly et nous allons avoir un peu de frais et des subventions exceptionnelles que nous passerons via Herlies'torique.

A.BERNARD : L'année dernière nous avons prévu la somme de 58 233 € avec une provision de 3 767 €. Etant donné que nous n'avons versé que 58 846.50 € et que finalement, concernant le budget 2018, on met à la baisse la subvention pour ALOHA, ça veut dire qu'on aurait pu dépenser cet argent par exemple, pour mettre un accueil périscolaire le mercredi.

A.DEMORTIER demande à S.BRUNEEL de réintégrer la séance. Une étude a été réalisée à ce sujet et S.BRUNEEL a des choses à dire, même s'il semble que si le sujet a déjà été abordé.

Avant le retour de S.BRUNEEL et C.CATTEAU :

Après discussion, le Conseil Municipal décide à la majorité (POUR : 13, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4 : Mmes BERNARD et DAMIE, Ms HAYART et DEBEER) :

- L'octroi d'une subvention exceptionnelle à Innov'Enfance, d'un montant de 2 860 € qui viendront s'ajouter aux 5 580 €, montant de l'année 2018 (soit un total de 8 440 €)
- L'octroi des subventions 2018 dans les montants tels que présentés

A.BERNARD repose la question : le montant proposé cette année pour ALOHA est moindre, on propose 31 057.50 au lieu de 34 000€. On a budgété plus et finalement on dépense moins. Quand il y a conseil

d'école, quand on entend les demandes des parents d'élèves, dont je fais partie, pour avoir un accueil le mercredi, on leur répond que nous n'avons pas les moyens.

S.BRUNEEL : la subvention votée ici est celle pour ALOHA, pour les centres de loisirs. Ça n'a rien à voir avec un accueil le mercredi. Une étude a été faite et a déjà été présentée : le coût du directeur, des animateurs compétents, une journée le mercredi, tout cela coûtait aux familles 25 € par jour, sans la cantine. La Mairie ne pouvait pas participer.

A.BERNARD : finalement on aurait peut-être pu participer puisque l'on a prévu 34 000 et qu'on inscrit 31 057.50 €.

A.DEMORTIER : je veux ajouter une chose : depuis 10 ans, nous avons doublé la possibilité aux parents de mettre leurs enfants aux centres aérés.

A.BERNARD : on en est ravis.

S.BRUNEEL : j'ajoute quelque chose à propos de l'accueil du mercredi : un sondage a été fait, des réunions ont eu lieu en intercommunalité avec Fournes et Beaucamps en indiquant que la Commune ne pouvait pas participer. Fournes faisait un accueil le mercredi matin pour les jeunes et nous avait gardé des places. J'ai donné la communication. Cela a été affiché

A.BERNARD : il n'y a pas eu de communication.

S.BRUNEEL : cela a été affiché. Le papier a été demandé, il y a eu maladresse, cela n'a pas été mis dans les cahiers et ce n'est pas de mon fait. Je ne travaille pas en Mairie. Par contre, les parents demandeurs en mairie ont reçu des mails avec toute l'information. Lors de l'avant dernier conseil d'école, j'ai donné les informations suivantes aux parents : le site internet de Fournes, par qui cela était géré, le montant, les places disponibles et ai indiqué qu'il fallait appeler, sans problème. Résultat : personne ne s'est déplacé, il y a eu des appels à Fournes, mais aucun parent n'a inscrit son enfant. Et cela coûtait 7 € la matinée.

A.BERNARD : On va reprendre le contexte. En termes de sondage, une enquête a en effet été réalisée auprès de l'intégralité des parents de l'école par les représentants de parents d'élèves. On a appris fin juin, pour le mois de septembre, qu'il n'y aurait plus école le mercredi car on repassait à la semaine de 4 jours. Les représentants de parents d'élèves se sont mobilisés pour passer en urgence une enquête de manière à savoir le nombre d'enfants qui seraient susceptibles d'aller en matinée, en après-midi ou en journée complète à cet accueil du mercredi. Les résultats ont été communiqués lors du Conseil Municipal fin juin. Suite à cela, il avait été clairement décidé que vous alliez étudier la proposition en termes de tarifs, cela a été fait, or, pour les 25 €, choses que j'ai dit, tout comme les parents d'élèves à de multiples reprises, vous n'avez pas la connaissance aujourd'hui sur les finances des familles et sur la capacité ou non financière de pouvoir financer ces 25 €. Je répète, réglant 10 € de l'heure pour une baby-sitter, je vous assure que je mettrai sans problème ces 25 € par jour. Je ne suis certainement pas la seule. Il n'y a qu'à regarder les taux d'imposition. 25 € ce n'est pas cher.

S.BRUNEEL : Pour toi peut-être. Au niveau des centres aérés, le tarif CAF le plus rempli n'est pas le plus haut. Ce sont des personnes qui ne peuvent pas mettre 25 € par jour et par enfant.

A.BERNARD : Ce sont des hypothèses. Il avait été dit que suite à cette enquête, les représentants de parents d'élèves s'engageaient à refaire passer une enquête de manière cette fois formelle, en demandant un non ou un oui de la part des parents pour s'engager. Il y avait un nombre minimal de parents à respecter. Si cela n'avait pas été respecté, en effet, on aurait dit « Pas d'accueil ». Or, suite à cette étude, on n'a pas eu l'information, on n'a pas vu dans les cahiers quoique ce soit, on ne nous a pas demandé de refaire une enquête auprès des parents qui souhaitaient mettre cet argent. Aujourd'hui, on peut demander à 80 % des parents qui sont dans cette école, ils ne savent pas que vous avez estimé que c'était 25 €. En termes de communication, c'est sur le site Internet de Fournes, je ne le vois pas sur le site de la Mairie d'Herlies, je trouve ça dommage.

S.BRUNEEL : C'est un peu de la mauvaise foi. L'information était affichée à l'école, les parents demandeurs en Mairie ont tous reçu un mail.

A.BERNARD : je parle en tant que Conseillère municipale et en tant que maman. Il n'y a rien pour le mercredi. J'apprécierai que dans un village on puisse mettre en place un système, surtout qu'on a été informé fin juin qu'il n'y aurait plus école le mercredi en septembre.

A.DEMORTIER : prenons un peu de hauteur par rapport à tout cela : Avez-vous écouté ce que je viens de dire ? Je n'ai pas l'impression que vous ayez bien compris. De la moindre économie, je suis preneur. Depuis la baisse des dotations globales de fonctionnement, on dégage 60 000 € par an. Le principe est que cette somme, cet excédent part à l'investissement. Cela signifie que si l'on continue de la sorte, nous n'allons pouvoir investir que 60 000 €, c'est-à-dire rien. Vous nous demandez d'augmenter les charges, il y a un réel problème... Pour la Commune, tous les investissements qui ont été faits les années précédentes sont issus pour la majorité d'entre eux de produits exceptionnels, c'est-à-dire de ventes de terrains, de mise en valeur de terrains et de choses et d'autres grâce à la thésaurisation faite des terrains et de la mise en valeur qu'on a pu faire. Alors, imaginez demain qu'il n'y ait plus de produit exceptionnel et que vous ne puissiez tourner qu'avec 60 000 € par an... Bon courage ! Nous avons rencontré des gens qui baignent là-dedans depuis toujours et ils nous ont dit qu'il fallait bien faire comprendre aux usagers que le service public et la gratuité vont bientôt être deux choses différentes. Tant que l'on n'aura pas compris ça, cela sera compliqué. On ne commencera pas le débat là-dessus, mais je tenais à le placer. Dès qu'on peut trouver une source d'économie, dès qu'on peut trouver une source de recette, il faut tout mettre en œuvre pour le faire.

A.BERNARD : je suis d'accord.

A.DEMORTIER : ce n'est pas qu'on ne veuille pas faire le mercredi, mais les efforts faits pour la petite enfance à Herlies sont déjà conséquents.

S.BRUNEEL : Les centres aérés fonctionnent très bien, on a eu droit à un Contrat Enfance Jeunesse car nous ouvrons toutes les petites vacances (deuxième semaine de chaque petite vacance et dernière semaine du mois d'août).

A.BERNARD : il y a une vraie demande. Peut-être avait-on les moyens de mettre quelque chose en place. Les chiffres sont là, c'est un constat. C'est un fait (la différence entre les 34 000 € et les 31 057.50 €), il y a une participation possible.

B.DELOS : il faut essayer de faire, d'un point de vue global, des économies là où il est possible de les faire.

A.BERNARD : on augmente pour le CALH. Il faut expliquer les priorités.

A.DEMORTIER : Non, la subvention n'a pas été augmentée pour le CALH. Si l'on faisait autrement, cela coûterait plus cher. Il y a eu en 2017 une subvention exceptionnelle pour rattraper le delta 2016.

XI – NOUVEL ETALEMENT DE LA CHARGE RELATIVE A L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE DU GROUPE SCOLAIRE.

Par délibération 2016-038 du 31 Mai 2016, il a été décidé de procéder à l'étalement, sur 10 années, de la charge représentée par l'assurance dommages ouvrage souscrite pour le groupe scolaire et d'un montant initial de 33 862.66 €.

Après communication du montant total des coûts des travaux, la société d'assurance Deleplanque a procédé au remboursement de la somme de 2 962.67 €.

Le montant de l'étalement prévu sur 10 ans ne correspond donc plus à la réalité ; il est aujourd'hui de 3 015.93 € (au lieu de 3 386.27 €).

B.DEBEER : le quidam qui fait construire sa maison et qui paye son assurance dommage ouvrages la paye en intégralité. Aujourd'hui, et Antoine vient de faire état de la situation dans laquelle les finances de la Commune se trouvent, je trouve dommageable le fait qu'on n'arrive pas à payer d'un seul tenant une assurance dommage ouvrages de 33 862.66 €. C'est une possibilité d'étaler la dommage ouvrages, vous le faites pour des soucis de finances, si on en est à ne pas pouvoir dépenser 33 000 € dans la Commune, on va

se poser des questions sur le budget primitif et sur les délibérations que vous nous proposez après s'agissant notamment de l'Eglise, des bâtiments de la Salle Denis...

A.DEMORTIER : nous avons étalé la charge, ce n'est pas inintéressant. Pourquoi avoir pris un dommage ouvrages pour l'école ? Trouves-tu normal, intellectuellement parlant, que ce soit nos générations, tous les gens qui sont ici qui paient l'école alors que ça va durer 100 ans ? Je n'ai pas de problème avec le fait qu'on étale. Quand on a fait un emprunt, on aurait même pu aller plus loin. On demande aux gens ici présents de faire un effort pour quelque chose qui leur sera utile, mais qui est aussi l'objet de plusieurs générations. En quoi serait-ce choquant ?

B.DEBEER : je n'ai jamais dit que c'était choquant. Je relève juste un fait, c'est tout.

A.DEMORTIER : On a choisi d'étaler la dette, comme je préfère, à la maison, que mes charges soient mensualisées, plutôt que de les payer en un coup.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 16, CONTRE : 3 : Mme BERNARD, Ms HAYART et DEBEER, ABSTENTION : 0) décide de procéder au nouvel étalement de cette charge sur les 8 années restantes (2018 à 2025) pour un montant annuel de 3 015.93 €.

XII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 Budget Principal Commune.

Antoine DEMORTIER prend la parole et donne quelques précisions.

Les charges financières sont les intérêts des emprunts que l'on paye sur le fonctionnement. Ils diminueront nettement par après.

Les dépenses d'ordre sont des opérations comptables. Ce sont des frais d'études. Quand nous avons des frais d'études qui ne sont pas suivis de travaux, cela devient une charge que nous inscrivons en fonctionnement. Si ces frais sont suivis de travaux, comme c'est le cas pour l'école, ils passent sur l'investissement.

Quant aux dépenses imprévues : lorsque l'on fait un budget, on fait les plus, les moins, on regarde ce que l'on a dépensé en N-1 et il reste de l'argent. Nous pourrions « étaler » et saupoudrer les différents chapitres. Mais nous souhaitons avoir une vision plutôt objective pour voir où nous avons inscrit les chiffres et nous avons inscrit en dépenses imprévues une partie du résultat, en espérant l'obtenir car c'est aussi une sécurité car si nous prenons dans les dépenses imprévues, il faudra justifier le caractère imprévu de la dépense.

Les Dotations globales de fonctionnement ont vu leur courbe de baisse s'infléchir, enfin. Sur chacune des 3 dotations, nous avons eu 2 000 € supplémentaires. Les discours qui nous avaient été tenus étaient un peu différents, c'est la raison pour laquelle vos papiers sont différents, avec les bons chiffres.

Pour les dépenses de fonctionnement : on a dépensé 869 985.50 € au niveau des charges de personnel et frais assimilés. L'année précédente, nous avons dépensé nettement plus. Les départs en retraite nous ont amené une réelle bouffée d'oxygène et nous gagnons une vingtaine de milliers d'Euros sur nos charges, cela est un point positif. Nous essayons de faire des efforts, nous avons eu la chance d'obtenir par la Préfecture le maximum de contrats aidés, même si les taux ont changé (au départ, cela ne coûtait que 25%), et il faut y réfléchir en amont.

Pour les recettes, le fruit des impôts ne bouge pas. On est conforme aux promesses faites il y a quelques années.

| FONCTIONNEMENT | | | |
|---------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Gestion courante : | 1 654 447.89 € | Gestion courante : | 1 726 610.26 € |
| Charges financières : | 37 669.76 € | Produits exceptionnels : | 25 909.87 € |
| Charges exceptionnelles : | 2 400.00 € | Excédent reporté : | 45 281.77 € |

| | | | |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| Dépenses imprévues : | 99 028,73 € | | |
| Dépenses d'ordre : | 4 255.52 € | | |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : | 1 797 801.90 € | TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT : | 1 797 801.90 € |
| INVESTISSEMENT | | | |
| Dépenses d'équipement : | 53 181.40 € | Recettes financières : | 262 901.72 € |
| Dépenses financières : | 478 800.63 € | Restes à réaliser : | 401 000.00 € |
| Restes à réaliser : | 188 911.47 € | Excédent reporté : | 52 736.26 € |
| Dépenses d'ordre : | 190 814.75 € | Recettes d'ordre : | 195 070.27 € |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : | 911 708.25 € | TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : | 911 708.25 € |

B.DEBEER : on voit à nouveau le reste à réaliser les 401 000 €, j'aimerais qu'on puisse me dire si un permis de Construire a été déposé pour le terrain de la ferme Wicquart par le promoteur Neoximo ?

R.AVERLANT répond par l'affirmative.

B.DEBEER : Où en est-il de l'instruction ? Quand a-t-il été déposé ?

R .AVERLANT : je n'ai pas la date en tête.

B.DEBEER : Dans les conditions suspensives, je vous les rappelle, il faudrait les lire, pour autant il faudrait avoir la promesse de vente entre nos mains, mais on va se fier à ce que Neoximo avait présenté à l'occasion de sa pseudo-consultation en 2015. S'agissant des conditions suspensives, si on prévoit 401 000 € de report sur l'année 2018, c'est bien que dans les délais, on imagine que Neoximo puisse acheter la Ferme.

Si le permis est en cours d'instruction, encore faudrait-il qu'on sache à quelle date il a été déposé, mais je pense que nous sommes dans une consultation des architectes des bâtiments de France puisque nous conservons la petite chapelle, donc nous avons des délais d'instruction allongés. S'agissant de ces délais, ils peuvent osciller entre 4, 5 et 6 mois selon la nature du projet, la densité de l'opération, etc... si nous considérons qu'après, puisque Neoximo demande à acheter la Ferme, à Permis devenu définitif, c'est donc qu'il est purgé du recours des tiers et du retrait administratif. Je rajoute à cela la condition de pré commercialisation de 50%. On ne sait pas quand la pré commercialisation va démarrer, elle avait démarré sur le bon coin, puis s'est arrêtée, les temps courent, on ne sait pas trop mais qu'importe ce n'est pas le sujet. Si j'insiste là-dessus, c'est pour bien mettre en exergue le fait que si vous additionnez un délai d'instruction de 3, 4, 5, 6 mois plus un délai de recours des tiers qui est de 2 mois, plus un délai de retrait administratif qui est de 1 mois, plus une phase de pré commercialisation qu'on peut estimer, pour 43 ou 46 logements de mémoire, à 3, 4, 5 mois, vous voyez bien que si on additionne tout cela, nous n'y sommes pas en 2018.

A.DEMORTIER : c'est la raison pour laquelle on a prévu, si on ne l'a pas, de pouvoir quand même faire une partie des investissements qui sont ici. C'est la raison pour laquelle on a pris les 76 000 € et cela passe. Mais si nous n'avons pas les 401 000 €, cela aura une conséquence directe, et nous sommes transparents là-dessus, sur le chauffage de l'Eglise et sur les peintures. Mais, pour tout le restant cité plus haut, on passe.

B.DEBEER : C'est vraiment un sacré pari.

A.DEMORTIER : c'est un pari calculé.

B.DEBEER : et si ça ne passe jamais ?

A.DEMORTIER : et bien là c'est une autre histoire.

B.DEBEER : j'aurai aimé que l'ordre du jour soit fait différemment parce que l'on va parler du PLU tout à l'heure et dans le PLU il y a bien évidemment des choses très importantes. On voit là aussi ici que dans les décisions qui sont prises dans la zone d'activités, quel que soit le preneur, et je ne cite personne pour l'instant, on voit bien qu'il y a une certaine importance de bien maîtriser la commercialisation de la zone

d'activités, ce qui n'a pas été fait mais nous en reparlerons et nous avons suffisamment d'éléments pour en parler.

A.DEMORTIER : l'opération a été ouverte à un moment donné et on ne va pas la fermer.

B.DEBEER : j'insiste, et cela fait 10 fois qu'on le dit, sur le fait de bien choisir les prospects qui arrivent dans la zone d'activités et quand on a une zone logements qui arrive à moins de 50 mètres d'entreprises.

C.DUQUESNE : 50 mètres c'est peu.

P.LEHERICEY : Quel est le rapport avec le vote du budget ? Tu anticipes.

B.DEBEER : Dans la mesure où Neoximo achète sous conditions suspensives de pré commercialisation, dans la mesure où l'on est en train (on ne sait pas où en est le permis, mais nous allons en parler après) de développer dans le parc d'activités des entreprises qui peuvent causer, de près ou de loin certaines nuisances, nous pouvons considérer que si les entreprises qui ont été pressenties s'installent, et au vue de ce que moi j'ai vu, parce que je suis allé sur les sites, j'ai un doute sur le fait que Neoximo lève sa condition suspensive de pré commercialisation à 50% parce que je doute qu'on arrive à commercialiser des logements, fonction des entreprises qu'on va amener sur le site. Donc je doute qu'on perçoive 401 000 € en 2018, 2019 ou 2020. Cela a un rapport évident quand les 401 000 € représentent 50 % du budget.

P.LEHERICEY : Pour le budget 2018, on a expliqué clairement les choses, on est en train de te présenter le budget 2018.

B.DEBEER : Je suis d'accord, je n'anticipe pas, je suis juste en train d'ajouter un délai, parce que là c'est mon boulot, je vis cela au quotidien ; je vous dis que, et René AVERLANT nous donnera la date du dépôt de la demande d'autorisation et celle de la fin du délai d'instruction, lorsque l'on additionnera le tout, est-ce qu'on est déjà sûr aujourd'hui que le permis sera purgé et donc définitif fin d'année ?

A.DEMORTIER : c'est la raison pour laquelle on prend des précautions.

B.DEBEER : c'est la raison pour laquelle je pose la question et c'est essentiel.

P.LEHERICEY : la réponse ne peut pas être plus claire. Si les 401 000 € ne rentrent pas dans les caisses, et tu as raison de le dire, il y a de fortes chances pour que ça ne rentre pas cette année, on abandonnera la phase des travaux prévue pour l'Eglise.

B.DEBEER : c'est pour cela que je dis que l'ordre du jour méritait d'être un peu différent, on demande des subventions, etc... et on reporte toujours la discussion.

A.DEMORTIER : sauf que nous allons réfléchir pour certains travaux de l'Eglise, en concomitance avec ARESAH : sécurisation des 5 vitraux. Nous pensions qu'il y allait en avoir pour 20 000 € et en réalité on en aura pour moins de 6 000 € donc il va rester quelques crédits. Il est clair que pour l'Eglise, il faudra étaler les travaux au fil de l'eau.

B.DEBEER : c'est que nous faisons depuis un moment.

MF.AUGER : si nous n'étions pas au Tribunal, peut-être que nous aurions pu avancer un peu plus vite, sans compter les avocats et vous n'y êtes pas pour rien, Monsieur DEBEER.

F.HEDOIRE : Nous savons que ce sont les 401 000 € qui vont faire la différence.

B.DEBEER : j'insiste de nouveau sur le fait, et je rebondis sur le PLU et le choix des entreprises. C'est important le budget, c'est une fois par an.

J.HAYART : on se rend compte qu'au niveau du budget, l'entonnoir se resserre.

A.DEMORTIER : Cela se resserre, la cause principale est la dotation globale : on voit qu'on essaye de faire des efforts, on essaye de faire comprendre à tout le monde ici qu'il faut faire des efforts. Lorsqu'on écoute ce qui se passe à droite et à gauche, on est tous dans la même situation et ce sans augmenter les impôts.

A.BERNARD : C'est un engagement du mandat.

A.DEMORTIER : c'est un engagement du mandat absolument.

A.BERNARD : Aujourd'hui je ne voterai plus en faveur de quoi que ce soit tant que je n'aurai pas confiance à 100 % sur ce que vous faites. Je n'ai plus confiance en vous, je vous ai donné ma confiance il y a 4 ans, je n'ai plus confiance.

B.DELOS : on vient de voter le maintien des taux, je ne vois pas ce qui t'inquiète.

J.HAYART : Tout le monde a entendu à la télé qu'il est probable qu'on inscrive les enfants de 3 ans à l'école. Comme nos marges de manœuvre et résultats sont étroits, est-ce qu'on a commencé à simuler, à voir les conséquences pour nous de la décision ?

A.DEMORTIER : Non, cela vient de tomber. Les familles ici à Herlies mettent les enfants très tôt à l'école. On accepte les enfants à partir de deux ans et demi, il y a donc déjà beaucoup d'enfants qui sont dans ce cas.

J.HAYART : la vraie question sur ce que l'on vient de dire est : 1) par rapport au budget de fonctionnement s'il faut des personnels en plus et 2) par rapport au nombre de classes.

A.DEMORTIER : Non, il ne faut pas embaucher.

B.DEBEER : oui mais s'il y a des classes en plus, on fait comment ?

A.BERNARD : Est-ce que cela veut dire que pour septembre 2018, l'ATSEM de Mme Tavernier ne sera pas remplacée ?

A.DEMORTIER : nous n'avons pas encore réfléchi à cela.

S.BRUNEEL : personne n'a dit qu'il n'y aurait pas d'ATSEM

A.BERNARD : non, mais je pose la question.

P.LEHERICEY : tu le sais, il y a 98 % des 3 ans qui sont déjà scolarisés à Herlies. C'est juste une mesure de régularisation

A.BERNARD : Je dis juste qu'il y a une personne qui s'en va, on est content des départs en retraite, cela fait des charges en moins, mais cela fait toujours la même charge de travail

P.LEHERICEY : C'est un luxe qui est très apprécié et très appréciable : mais normalement c'est une seule ATSEM qu'il devrait y avoir sur l'école maternelle. C'est la Loi. Nous, on fait mieux que la Loi. Encore une fois, ne sois pas négative. On connaît ce qui fonctionne, tu as le droit d'être en désaccord sur certaines choses, mais quand ça fonctionne bien, reconnais le aussi. C'est cela aussi être constructif.

B.DEBEER : Audrey n'a pas dit le contraire.

B.DEBEER : Des choix sont faits aujourd'hui. Nous travaillons aussi, pour ceux qui l'ignoreraient, et avons essayé d'esquisser les contours de travaux, de notre point de vue qui seraient à financer avant la fin du mandat.

A.DEMORTIER : on peut faire aussi la liste et si tu savais il y a 10 ans en arrière...

MF.AUGER : et tout ce qui a été fait depuis 10 ans

B.DEBEER : je n'ai pas dit le contraire. Ne dites pas ce que je n'ai pas dit. Peut-on parler tranquillement ? On a parlé de l'Eglise, c'est important.

A.DEMORTIER : les poteaux de la Salle Monnet, l'Eglise

B.DEBEER : un peu d'entretien dans l'ancien groupe scolaire,

A.DEMORTIER : tout à fait, il faudra y venir, à terme. Le City Stade il faut en rediscuter

B.DEBEER : petite question pratique sur les rétrocessions en domaine public des voiries. Il y a ce soir une AG des Mousquetaires : comment règle-t-on demain la rétrocession de la voirie du lotissement ? et de tous les lotissements ? Comment on fait aujourd'hui ? Vous avez mis des priorités en face, quelle marge de manœuvre se donne-t-on pour entretenir ne serait-ce que le minimum minimorum : la salle Jean Monnet dont on dit depuis 4 ans, date à laquelle je suis dans le Conseil Municipal, et cela date certainement d'avant, que les poteaux sont malades et ont la maladie du béton, sans qu'on sache vraiment ce qui se passe. Quand on dit il y a 10, 15, 20, 25 000 € par poteau d'investissement à faire, quand on dit qu'on n'a que 60 000 € devant nous, où met-on les priorités et comment on imagine qu'en 2019, en 2020, en 2021, on puisse ne serait-ce qu'entretenir une seule question, sans parler de centaines de milliers d'investissement puisque nous voudrions tous faire des investissements dans tous les sens et tous reconstruire plein de choses ; mais, ne serait-ce déjà que cet entretien d'une salle qui est importante pour les associations, quelles qu'elles soient. On a fait une liste : cette salle est utilisée par des associations sportives, périscolaires ou scolaires, culturelles, bref tout un tas d'associations. Comment fait-on ?

A.DEMORTIER : je propose qu'on revienne au vote des taux d'imposition... Ca, c'est la facilité.

R.AVERLANT souhaite répondre à B.DEBEER concernant les Mousquetaires. B.DEBEER précise qu'il s'agit d'une question sur les lotissements de manière générale.

MF.AUGER insiste sur le fait d'évoquer les Mousquetaires car Monsieur HAYART ne veut pas en parler.

B.DEBEER : de manière générale, des rétrocessions sont demandées.

F.HEDOIRE reproche à B.DEBEER d'être négatif.

B.DEBEER : je ne suis pas négatif. Parce que nous avons une opinion différent, on est négatif ?

J.HAYART demande la parole : Pour la salle Jean Monnet, il s'agit d'un problème de sécurité qu'on ne doit pas ignorer. Les poteaux sont complètement pourris en bas, par la maladie du béton, ou autre chose. Effectivement, il y a de l'argent à dépenser. Principalement, il faut au moins connaître la cause.

MF.AUGER : Une expertise a été faite par l'entreprise FREYSSINET.

P.LEHERICEY : Nous sommes en train de parler du budget, pas de la sécurité d'une salle. Vous aurez toute l'occasion d'en parler au 20^{ème} point.

A.DEMORTIER : Pour cela, il faut de l'argent.

B.DEBEER : Le complexe Monnet fait partie de la ligne 178 de la page 1/2/2 du budget dont on parle. Pour le complexe Monnet, la Mairie d'Herlies a un budget de 2 200 € en 2017. Pour 2018 : zéro. On est bien d'accord ? On fait des choix.

P.LEHERICEY : Non, on ne fait pas des choix. On a un budget à respecter. A moins que tu ne fasses un forage dans Herlies et que tu trouves un puits de pétrole pour trouver de l'argent pour alimenter les caisses, dans ces cas-là, on réalisera tous les travaux qui doivent être faits.

A.BERNARD : On met de l'argent dans une Église, on ne le met pas dans la Salle Monnet, c'est bien un choix.

P.LEHERICEY : c'est de la sécurité aussi.

A la demande de B.DEBEER, A.DEMORTIER confirme que la Commune a décidé de mettre zéro € de dépense dans la Salle Monnet.

B.DEBEER : La liste à la Prévert on l'a. On peut arriver jusqu'à 5 millions d'investissement, je ne vais pas vous dire qu'il faut faire 5 millions d'investissement. Mais on a la liste tout comme vous l'avez certainement. Je ne suis pas en train de vous dire que vous n'avez rien prévu dans le budget. Je dis que vous avez fait des choix.

B.DELOS : s'il y avait un péril, tu penses bien... Une étude a été faite, sans doute doit-elle être réactualisée, mais elle a été faite et montre qu'effectivement la salle peut rester ouverte. Après, ce n'est qu'une question de priorité. Mais ça ne peut pas être fait dans l'exercice qui arrive.

B.DEBEER : Quand cette étude a-t-elle été faite ?

B.DELOS : courant 2010.

R.AVERLANT : Il n'y a pas eu de réactualisation.

J.HAYART : Il n'y a aucune commission. Donc on ne peut pas travailler. Maintenant, on se dispute pour des choses, alors que l'on peut s'entendre.

B.DEBEER : Cela se passe très bien en commission Sports, je ne vois pas pourquoi cela se passerait mal ailleurs.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 4 : Mmes BERNARD et DAMIE, Ms HAYART et DEBEER, ABSTENTION : 0), adopte le Budget Primitif 2018 du Budget Principal de la Commune tel que présenté.

XIII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 Budget Annexe Camping.

Antoine DEMORTIER présente les chiffres.

Sont prévues les dépenses d'équipement suivantes : l'achat d'un sèche-linge, les plantations, les prises électriques.

| FONCTIONNEMENT | | | |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Gestion courante : | 115 950.00 € | Gestion courante : | 156 852.78 € |
| Charges exceptionnelles : | 500.00 € | | |
| Déficit de fonctionnement reporté : | 40 402.78 € | | |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : | | TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT : | |
| | 156 852.78 € | | 156 852.78 € |
| INVESTISSEMENT | | | |
| Dépenses d'équipement : | 14 000.00 € | Dotations : | 9 811.90 € |
| Dépenses financières : | 62 972.05 € | Excédent reporté : | 67 160.15 € |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : | | TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : | |
| | 76 972.05 € | | 76 972.05 € |

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 4 : Mmes BERNARD et DAMIE, Ms HAYART et DEBEER, ABSTENTION : 0), adopte le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Camping tel que présenté.

MF.AUGER remercie Madame la Trésorière.

XIV – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT AME.

Pour mémoire :

Les travaux de rénovation de l'Eglise ont débuté en 2014.

A ce jour, le bâtiment est hors d'eau, les cloches et horloges ont été remises en service, les circuits électriques, l'éclairage et la sonorisation ont été refaits à neuf.

A ce jour, l'ensemble des travaux (648 000 € HT) permettant de terminer complètement la rénovation de l'Eglise se décomposerait en 5 lots, répartis en 2 tranches :

Tranche 1 :

| | |
|--|-------------|
| Lot 1 : Chauffage rayonnant électrique | 65 000 € HT |
| Lot 2 : Peintures intérieures | 69 000 € HT |
| Lot 3 : Accessibilité PMR | 50 000 € HT |

Tranche 2 :

| | |
|---|--------------|
| Lot 4 : Gommage et rejointoiement extérieur | 245 500 € HT |
|---|--------------|

Pour ce projet, important pour la sauvegarde et la rénovation de notre patrimoine rural, l'octroi de subventions est envisagé auprès des organismes suivants :

- Le Conseil Départemental, au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs
- L'Etat, Préfecture du Nord, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), Patrimoine Rural et Culture
- La MEL (Patrimoine Rural et Culture)
- La Région Hauts-de-France (Patrimoine Rural et Culture)

A.BERNARD : Des demandes de subventions n'ont-elles pas déjà été faites car je me souviens, avec Michel SPRIET, d'un dossier que j'ai vu, en 2014, et relatif à une demande de subvention pour l'Église ?

A.DEMORTIER : On a mené deux lièvres à la fois. On a demandé à la fois des subventions pour l'Église et pour l'école. Quand nous avons été reçus par le secrétaire de la Préfecture, il nous a indiqué que nous ne pouvions obtenir à la fois une subvention pour l'Église et pour l'école. Vous allez obtenir une subvention globale. Nous avons dit de tout mettre sur l'école et nous avons été satisfaits de la réponse car nous sommes sortis avec des subventions.

J.HAYART : Pour l'Église, c'est plutôt le Conseil Départemental qui finance à hauteur de 40%, ce n'est pas l'Etat. Le dossier de demande de subvention n'a donc pas été fait.

MF.AUGER : si, on vous demande de faire les demandes. Pour l'instant, ce qui est important pour nous c'est de lancer les demandes partout où nous pouvons les avoir. Concernant la DRAC, nous savons que l'Église n'est pas monument, elle est simplement « remarquable ». Mais il y a peut-être possibilité d'avoir de l'aide. La MEL peut également nous aider dans ce domaine.

A.BERNARD : n'avez-vous pas peur que, le fait que nous recevions des subventions de la MEL, nous contraigne à accepter des projets qui ne seraient pas du tout dans le cadre rural de notre village ?

P.LEHERICEY : tu penses que le Président de la MEL exerce un quelconque chantage sur les collectivités qu'il gère ? c'est très grave ce que tu viens de dire. Je tiens à ce que la presse prenne note car c'est quand même remarquable.

MF.AUGER : Mme BERNARD pense qu'il y a du chantage.

A.BERNARD : j'ai le droit de poser des questions.

P.LEHERICEY : en tant que Conseiller Municipal, je n'oserai jamais imaginer ce que tu viens d'évoquer à savoir que Monsieur le Président de la MEL exerce un quelconque chantage sur les 90 Communes qu'il gère dans la Métropole Lilloise.

A.BERNARD : je n'ai absolument pas dit cela.

B.DEBEER : Ce n'est pas ce qui a été dit.

A.DEMORTIER : il y avait un sous-entendu quand même.

P.LEHERICEY : il y a eu un sous-entendu honteux qui a été émis.

B.DEBEER : sur ce point, dans les échanges de bons procédés entre les villes et la MEL, je rappelle que dès lors qu'on a dû faire des travaux de raccordement pour le Groupe Scolaire, il me semble (et on regardera dans un compte-rendu de Conseil Municipal), que Michel SPRIET nous avait dit qu'il y avait, en toute intelligence et il n'y a rien dans mes propos qui disent le contraire, des « deals » faits entre les villes et la MEL. La MEL participe à des choses ou la MEL subventionne ce que demandent les villes, avec contrepartie.

MF.AUGER : Pas du tout. Je vois que vous ne connaissez pas du tout les relations que nous avons, nous, en tant qu'élus, à la MEL.

B.DEBEER : non je ne connais pas....

MF.AUGER : la MEL, c'est 90 communes et elle est constituée des 90 élus.

B.DEBEER : je regarderai dans un CR de Conseil.

B.DEBEER : Quel est le budget de l'Église ?

N.DAMIE : J'ai une question : dans la dépense d'investissement, sont prévus 146 740.98 €, cela me semble une somme très précise, cela correspond à quoi exactement ?

A.DEMORTIER : Ce sont les restes à réaliser. On peut réaliser le chauffage et les peintures intérieures.

A.BERNARD : l'accessibilité PMR est obligatoire.

B.DAVRANCHE : nous avons encore un petit peu de temps. Il faudra revoir le chiffrage car 50 000 € nous paraît excessif.

J.HAYART : il y a un problème extrêmement important. Nous sommes tenus, nous avons l'obligation d'avoir l'autorisation de travaux, le permis de construire vu par la Commission de Sécurité. Or, à la Commune d'Herlies, on a fait une déclaration préalable pour modifier quelques bricoles de façade, alors qu'on a modifié la structure du clocher etc.. et cela j'en suis certain : la commission de sécurité n'a pas donné son avis.

MF.AUGER : Vous n'allez jamais à l'Église, c'est affiché dans l'entrée. La Commission de Sécurité est passée en temps voulu.

R.AVERLANT : La Commission de Sécurité est passée l'année passée, c'est obligatoire. On pourra même vous sortir le compte-rendu, c'est passé en Préfecture et nous avons eu un avis favorable. J'étais présent avec M.SPRIET, Mme AUGER et le responsable.

J.HAYART : je n'ai pas dit que la Commission de Sécurité n'était pas passée, j'ai dit que l'autorisation de travaux, si elle est faite, était incorrecte.

MF.AUGER : c'est passé en Préfecture.

A.DEMORTIER : nous avons eu l'autorisation.

R.AVERLANT : et nous avons aussi un architecte qui suivait les travaux.

B.DEBEER : pourrions-nous avoir un état précis des dépenses faites dans l'Église ? Nous en avons voté à certains moments, certaines plus importantes d'autres moins. Il serait bien d'avoir ainsi une vision prospective des choses.

Un tableau sera communiqué.

B.DAVRANCHE intervient sur la protection des 5 vitraux supérieurs de la nef centrale, côté cimetière: il s'agit de la seule partie des vitraux qui ne sont pas protégés et aujourd'hui, tous les vitraux tombent les uns derrière les autres. Récemment, encore, nous avons eu 2 cérémonies durant lesquelles c'était « l'hôtel des courants d'air ». On nous a proposé d'apposer un plexiglas extérieur qui permettrait de pouvoir sécuriser les travaux. Nous avons été, pour une fois, agréablement surpris dans le devis, qui se monte à 5 300 € sur des travaux qui devront être réalisés rapidement et c'est urgent car cela fragilise tous les vitraux supérieurs.

R.AVERLANT : c'est ça ou nous devons refermer l'Église.

B.DAVRANCHE : il faut savoir que la réfection d'un vitrail coûte 15 000 €, soit une petite fortune.

A.DEMORTIER : l'idée est de refaire également avec la souscription d'ARESAH.

B.DAVRANCHE : ARESAH a récupéré 35 000 €, mais nous en sommes à 50% de ce qu'il faudrait pour restaurer les 5 vitraux du chœur.

B.DEBEER : Je trouve ce montant exorbitant. On ne pourra juger que lorsque qu'on aura ce tableau.

B.DAVRANCHE : il s'agit là aussi du résultat dans lequel a été retrouvé l'Église en 2008.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à adresser les dossiers de demandes de subventions au Conseil Départemental (Aide Départementale Villages et Bourgs), à la Préfecture du Nord (DETR), à la DRAC, à la MEL et à la Région des Hauts de France
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces demandes.

XV – APPROBATION DU PLU2.

MF.AUGER cède la parole à C.DUQUESNE.

I. Présentation du PLU2 arrêté :

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et après concertation avec les communes, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a arrêté le projet « PLU2 » le 19 octobre 2017, corrigé par délibération du 15 décembre 2017.

En application de l'article L.153-33 du code de l'urbanisme, le projet PLU2 doit être soumis, pour avis, aux communes membres de la MEL.

A défaut d'avis exprimé avant fin avril, celui-ci serait réputé favorable.

P.LEHERICEY interrompt C.DUSQUESNE : est-il normal que nous soyons filmés et pris en photo par le public ?

MF.AUGER demande à l'intéressée d'arrêter, notamment pour le droit à l'image.

J.HAYART : la Loi le permet.

C.DUQUESNE reprend :

En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, si notre Conseil Municipal émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement notre commune, le projet PLU2 devra à minima faire l'objet d'un nouvel arrêt au Conseil métropolitain à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Un avis exprimant des demandes d'ajustements du projet PLU 2 ne constitue pas un avis défavorable. De telles demandes seraient alors examinées à l'occasion de l'approbation du PLU2 par le Conseil métropolitain, probablement début 2019.

Le PLU2 arrêté et les avis émis seront ensuite soumis à enquête publique, prévue en octobre 2018.

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 19/12/17, l'objectif est de maîtriser le développement du village afin de préserver une bonne qualité de vie tout en proposant une offre diversifiée de logements répondant aux besoins de chacun.

De plus, notre souhait est que ce développement reste compatible avec la taille actuelle de nos équipements publics.

Les zones destinées à l'urbanisation future (AUD, AUC) sans projet identifié à court terme ne peuvent pas toutes rester en réserve. Une partie est donc reclassée en A (agricole). Cela répond également à la volonté de la MEL de réduire la consommation de foncier agricole.

Les principales modifications proposées par rapport au PLU actuellement en vigueur sur Herlies sont donc : (voir les plans joints)

- L'UGb à côté de la piscine devient UE (zone d'activités diversifiées).
- L'AUCa, l'UGb et un peu de NP de la zone des Hauts Champs deviennent UE également.
- Le NP à côté et derrière le crématorium redevient A (agricole) car la réserve de superstructure « 2 » pour un parc funéraire paysager est abandonnée par la MEL.
- Le NP des Bas Champs devient NL (zone naturelle de loisir) sur la partie « Golf, étangs, camping, jardins familiaux, terrain G. Delattre et boulodrome ». Le reste redevient A.
- Abandon de la réserve de superstructure 6 derrière le camping pour une extension de celui-ci.
- Le UD 0,10 + AUCa route d'Aubers deviennent UVD 8.1(Hameaux) en intégrant la parcelle ZA 43 déjà bâtie. La zone s'agrandit légèrement, il s'agit d'une régularisation de la situation existante.

- Le NP rue des Riez redevient A.
- Le UCb 0,20 de la rue du Pilly devient UVD 6.2 (tissu résidentiel pavillonnaire) en intégrant une partie de la parcelle ZE 15 déjà bâtie. Cela a été fait dans le prolongement de la zone bâtie actuelle au PLU ;
- B.DEBEER : il y a donc bien une extension de la zone, contrairement à ce qui a été dit au précédent Conseil.
- C.DUQUESNE : il s'agit d'une régularisation de la situation existante.
- Le UG (ex BS rue Choubourdin) devient UE avec une partie en UEP (équipements publics) qui permettrait la création d'un city stade.
- Suppression de la zone AUCmb entre la rue des Riez et l'école qui redevient A.
- Maintien de la zone AUDm près de l'école avec création d'un emplacement réservé en prévision d'une éventuelle extension de cette dernière.

Vous pouvez consulter le projet de PLU2 sur le site internet de la MEL en cliquant sur « espaces communes et partenaires » et en mentionnant les codes suivants :

- login : documentationPLU
- mot de passe : docPLU

La carte générale de destination des sols en format papier peut également être consultée par les conseillers municipaux en mairie.

Nous considérons qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

1 - F 7 (emplacement réservé d'infrastructure) : aménagement de réseaux, Becque des Riez.

Demande de décaler la réserve située sur les parcelles ZD 49 et 50 sur la parcelle ZD 51, propriété de la commune sur laquelle se trouve déjà une canalisation d'assainissement. Là aussi, il s'agit d'une demande de régularisation de l'existant.

2 - Demande de supprimer les marges de recul sur la Route d'Aubers, sur la Rue du Pilly et sur la Route de Fromelles.

R.AVERLANT : la demande a été faite. Nous avons eu des terrains constructibles avec 30 mètres de recul. Nous avons souhaité que ces marges de recul (en gros pointillés noirs sur les plans) soient supprimées : route d'Aubers, rue du Pilly et la Route de Fromelles.

3 - Demande de suppression des ZDH (zones à dominante humide) en milieu urbain qui ne sont pas des zones humides :

- sur le parc urbain (UP) et la zone UVD 7.1 devant la piscine
- entre la salle Monnet et l'Eglise

4 – IBAN (Inventaire des bâtiments susceptibles de changement de destination en zone Agricole et Naturelle)

Demande d'ajouter à l'inventaire les bâtiments agricoles suivants situés au :

- o 33 rue des Riez
- o 41 rue des Riez
- o 63 rue des Riez
- o 17 rue Madoue
- o 29 rue Madoue
- o 26 rue du Stade

Sachant que les pétitionnaires devront compléter un dossier de demande d'inscription justifiant des projets de modification s'ils en ont et nous leur laisserons la possibilité de le faire en les inscrivant à cet IBAN.

J.HAYART : il s'agit d'un dossier essentiel. Je propose de voter point par point et en scrutin public. Le public est présent, il faut le respecter. Un vote global sera compliqué car il y a différents termes et des choses compliquées. Ou alors vous estimez qu'il n'y a pas de débat. Car depuis Avril 2017, le document PLU a été pratiquement tenu secret...

MF.AUGER : Monsieur HAYART, vous êtes venu à une réunion, une commission relative au PLU. Qu'y avez-vous dit ? Qu'y avez-vous fait ? Vous êtes parti, puis revenu... Vous n'y avez rien apporté et pourtant vous étiez là.

B.DEBEER : revenons au PLU. J'ai bien aimé l'expression d'Antoine à propos du budget quand il a évoqué la « thésaurisation ». Sans revenir dans le passé, on considère que les terrains Ville permettent, à certaines occasions, dès lors qu'ils sont constructibles, d'avoir des produits, la ferme Wicquart en est un exemple important. Je considère, nous considérons aujourd'hui (Audrey, Jules, Nathalie DAMIE et moi-même) : le choix qui est fait sur les terrains Ville, propriétés de la Commune. Il aurait peut-être fallu communiquer au plus grand nombre les plans plutôt qu'au strict cadre du Conseil Municipal, malgré l'enquête publique qui se fera à posteriori, il aurait été utile de communiquer à priori. C'est peut-être la procédure, mais on peut peut-être améliorer les choses en matière de communication, la récente activité laisse à penser que ça a du bon parfois de communiquer.

La Commune d'Herlies, les conseillers municipaux que nous sommes, doivent à l'occasion de la révision du PLU, maîtriser le devenir d'Herlies, non pas pour 6 mois, un an, un an et demi. Il s'agit d'une révision générale et ce sont des procédures longues, extrêmement longues, la MEL ayant retardé son approbation à plusieurs reprises car il faut mettre d'accord 90 communes et c'est très compliqué. Ce qui me gêne, dans votre choix, c'est que vous consentez, en plein cœur de Ville, appelons-le ainsi car l'école est à proximité, car la Ville est depuis peu propriétaire d'un bel ensemble qu'est BS, on imagine potentiellement à terme, des équipements du city stade ou autre en zone UEP, et on abandonne notre trésor ou notre cagnotte en reclassant un peu plus de 26 646 m². La Ville accepte aujourd'hui et les Elus que nous sommes acceptent ou vont voter pour accepter que ça soit sur cette cagnotte, qui est certainement l'un des derniers fonciers que nous ayons en propriété et qui sont aujourd'hui, avant que le PLU ne soit modifié et ne passe en PLU2, en zone AUC... Pour les néophytes, l'AUC est une zone à urbaniser, possible à urbaniser dans l'immédiat car les réseaux sont présents et les terrains sont pré-équipés, et l'AUDm laisse des perspectives et des projets bien plus lointains. Je regrette, nous regrettons la décision qui est prise aujourd'hui, même s'il faut rendre des terres agricoles parce que la MEL demande la restitution de terres agricoles, sur la périphérie du village, vous densifiez la constructibilité, vous retirez les marges de retrait et les alignements.

B.DELOS : Nous l'avons déjà expliqué. C'est une volonté politique.

A.DEMORTIER : Il s'agit de pouvoir revendre ces terres demain.

B.DELOS : dans cette zone, située entre CBS et les Riez, à proximité de l'école, on a gardé une partie pour permettre une extension possible de l'école, et on a voulu rendre à l'agriculture un certain nombre d'hectares parce qu'on tient à la ruralité, c'est important ; par ailleurs, on sort du programme de la Chênaie avec ses 80 logements construits, il faut permettre à ces gens de s'intégrer ; on a le programme de la Ferme Wicquart, avec environ 38 logements, on a le programme Karlinski avec 22 logements, on a la Casserie qui va être mise à terre pour du logement (projet de la MEL), on a Oméga qui déménage... On a des projets d'extension d'Herlies et on veut pouvoir maîtriser notre développement pour les 10 prochaines années. Dans 10 ans, vous pourrez, d'autres pourront prendre les décisions. Il s'agit ici d'une volonté politique de maîtriser notre développement.

B.DEBEER : A ce moment-là, arrêtons alors de maîtriser le développement et arrêtons de transformer des terres agricoles en périphérie en zones urbaines. Soyons logiques et allons jusqu'au bout !

A.DEMORTIER : le terrain dont tu parles est construit.

B.DELOS : sur le terrain de la rue du Pilly, qui manifestement est très important pour vous, c'est une régularisation.

MF.AUGER : C'est très important pour votre père spirituel car il s'agit de mon frère...il s'agit de 2 000 m² et la maison est construite depuis 30 ans.

B.DEBEER : Sur la route d'Aubers, le coefficient d'emprise au sol est de 0.10. Quand on passe à 40 %, on densifie la périphérie du Village. On est d'accord là-dessus. On retire des alignements sur les entrées de Ville pour permettre de ne pas construire à 30 mètres, donc on densifie la route d'Aubers ou on s'en donne la possibilité.

R.AVERLANT : ce n'est pas une question de densifier. Une personne a acheté un terrain, a payé un architecte et, lors de la demande de PC, l'architecte, malgré le certificat d'urbanisme, n'a pas pris en compte les 30 mètres de recul. Le PC a été refusé à cause de cette marge de recul, qui dans le temps, permettait d'avoir une vision sur la rue d'Aubers. La route d'Aubers complète n'a pas 30 mètres de recul. J'ai souhaité cela pour cette personne que je ne connais pas, puisque le PLU2 ne sera pas en activité fin 2018, 2019. Cela fait 2 ans que cette personne attend, si elle avait dû redéposer un PC, elle devait reculer sa maison qui arrivait pratiquement dans le champ de l'autre côté où il y a des fossés. En tant qu'élue, pour moi, il était normal qu'en révisant le PLU, je demande à ce que cette marge de recul soit supprimée pour que cette personne puisse faire construire sa maison et c'est pareil pour les autres. Je signale aussi que pratiquement tous les terrains de la route d'Aubers sont des terrains agricoles, sauf au bout.

B.DEBEER : je dis simplement le fait que l'ancien PLU est en zone UD 0.10, que le UVD8.1 présenté au précédent conseil municipal prévoit la possibilité de construire avec 40% d'emprise au sol. Donc on passe de 0.10 à 40%, donc on accepte, et je n'ai rien contre ces gens, de densifier la périphérie et toi, Benoit qui est un fervent défenseur de la ruralité, comme je le suis également, on peut très bien sur des fonciers qui sont propriété publique, les laisser constructibles et ne jamais construire dessus. Le passage d'agricole en AUC est quasiment impossible. Pourquoi ? Parce que la SAFER a la main sur le développement de l'urbanisation. A côté de l'école, on a une zone AUD dont on aurait pu dire qu'elle est encore en ordre de priorité dans la hiérarchie moins urbanisable que l'AUC et on dit « je sacrifie » la zone AUC pour laisser la zone AUD persister entre l'école et CBS.

B.DELOS : cela veut simplement dire qu'il n'y aura pas de lotissement là.

B.DEBEER : on peut faire différent en laissant ces terrains qui sont propriété de la Ville qui décide quand elle veut de leur urbanisation.

B.DELOS : il s'agit d'une garantie.

B.DEBEER : de quoi a-t-on peur ? Le passage d'une terre agricole en constructible est quasiment impossible. Donc on accepte une perte. Antoine a parlé d'une thésaurisation, elle permet sur un mandat, deux mandats ...de se permettre de vendre des propriétés qui appartiennent à la Ville parce qu'on en a parfois les besoins et on le voit dans le budget.

A.DEMORTIER : c'est une hypothèse.

P.LEHERICEY : En Conseil Municipal, tu as voté une motion que j'ai déposée, à savoir que nous ne ferions plus de projet immobilier sur la Commune.

B.DEBEER : Faux. On a demandé à Mme le Maire si elle envisageait d'accepter de nouvelles opérations sur la Commune.

P.LEHERICEY : Aucun autre projet immobilier. J'ai insisté lourdement là-dessus car je tenais à la ruralité.

B.DEBEER : on vient de parler de Karlinski qui n'était pas connu à l'époque, puis d'Oméga.

B.DELOS : Pour Karlinski, c'est une opération privée.

J.HAYART : il y a un problème important de chronologie. Aujourd'hui on nous dit : on a la Ferme Wicquart, c'est pour l'année prochaine. D'où un apport de population. On nous dit qu'un certain nombre de maisons vont être construites dans les 3 ans. Il y a le problème de l'école : quand vous serez obligés de faire des investissements pour l'école, la cantine, la garderie près de l'école et éventuellement des nouvelles classes, comment allez-vous les payer ?

R.AVERLANT : on a déjà prévu, dans 3, 4 ans. Il ne faut pas non plus prêcher le mauvais là-dessus. On a déjà prévu les terrains pour l'extension de la cantine... Ce n'est pas pour maintenant.

B.DEBEER : Pourquoi ne faudrait-il pas maîtriser le développement maintenant ?

R.AVERLANT : on a déjà des projets : la Ferme Wicquart, la Casserie. Cela va nous ramener combien d'habitations en plus ?

J.HAYART : pourquoi les faites-vous maintenant ? La Ferme Wicquart, on ne leur vend pas. Vous allez mettre sur le marché de quoi faire 100 logements. Aujourd'hui on fait ça dans les 3 ans et le PLU qui a été fait est fait pour 15 ans.

MF.AUGER : il est fait pour 10 ans.

C.DUQUESNE : il faut arrêter de dire que c'est figé.

B.DEBEER : Alors que la MEL te demande aujourd'hui de rendre des terrains constructibles en zone agricole, tu penses que dans 10 ans, on va faire machine arrière et rendre des terrains en zone agricole en zone urbaine ?

P.LEHERICEY : tu souhaites donc de nouveaux projets immobiliers sur la Commune ?

MF.AUGER : bien sûr, il n'attend que cela pour construire. Il faut changer de métier.

P.LEHERICEY : Je pensais que tu défendais la ruralité du village.

B.DEBEER : je n'ai jamais dit que j'étais d'accord. C'est une possibilité de le faire.

A.DEMORTIER : A propos de la ruralité, nous avons fait un bistrot Com sur la ruralité, personne n'est venu.

J.HAYART : Aujourd'hui nous avons un certain nombre d'hectares de terrains à bâtir qui nous appartiennent. Aujourd'hui, les conseillers municipaux de la majorité disent au nom de la ruralité « je m'assieds » sur ces hectares de cagnotte, je ne veux pas. On est propriétaire, donc on n'est pas obligé de vendre. Ici, on vous dit la cagnotte, on l'annule. En sachant très bien, on a évoqué tout à l'heure le vote du budget, et c'est pour cela que depuis deux ans on vote contre, on se rend compte qu'il y a une impasse. Antoine ne va pas plus loin que 2020. Que va-t-il se passer en 2020 ?

A.DEMORTIER : On veut maîtriser ce qui arrive et il faut bien imaginer ce qui va arriver. A part la Ferme où nous sommes sur du logement neuf, donc du logement du style de la Chênaie avec des nouveaux arrivants, sur les projets dont on parle à côté, dont celui de Partenord, au niveau de la Casserie, on est sur un autre modèle. Il en est de même pour le projet privé de Karlinski (que nous vous présenterons la prochaine fois). Un promoteur est venu nous présenter ce qu'il veut faire après avoir racheté les ateliers Karlinski, on se dit que c'est pour des jeunes (ce sont des appartements), ou des gens qui arrivent dans l'âge et veulent se séparer de leur maison en continuant à habiter à Herlies. Du côté de Partenord, on parle de béguinage et on s'adresse à une autre population. De cette manière et puisque les choses sont assez équilibrées, on arriverait à maîtriser, tant bien que mal, l'apport de population.

J.HAYART : C'est vous qui l'avez décidé

MF.AUGER : ce que vous dites est incohérent.

B.DEBEER : pas plus incohérent que de défendre la ruralité et d'accepter ce que vous acceptez dans la zone d'activités, mais je vais y revenir. Votre ruralité est à géométrie variable.

C.DUQUESNE : ce sont les conséquences sur Schéma Directeur de 2002.

B.DEBEER : Donc c'est Jules HAYART le responsable ? Ça fait 10 ans que vous êtes aux affaires, arrêtez de mettre Jules HAYART dedans. Voulez-vous que nous remettions aux délibérations de Michel SPRIET en 1977 ? Arrêtons !

B.DELOS : Veux-tu remonter Bernard sur ce que les anciens savent bien, c'est-à-dire la servitude qui existait entre chez Delebarre et la Ferme de Nelly, laquelle servitude a disparu et qui permettait d'aller au terrain de Robert HEDOIRE de 2 hectares, une servitude qui a disparu, qui est restée ouverte un moment et , lorsque Monsieur HAYART est resté propriétaire de la Ferme de Nelly, cette servitude a disparu. Les anciens ont de la mémoire. On peut revenir sur le passé.

B.DEBEER : ce n'est pas moi qui reviens sur le passé

C.DUQUESNE : c'est comme cela vous arrange

B.DELOS : Jules, cette servitude existait oui ou non ?

J.HAYART : Je ne connais pas ce dossier.

B.DEBEER : S'agissant de la zone d'activités :

Je ne fais pas l'historique, mais je rappelle que des délibérations dans ce Conseil Municipal en 2013 et 2014 ont été prises dans une thématique qui n'est pas celle que vous re proposez aujourd'hui. Les habitants ont été consultés et ont donné un avis sur un zonage à l'époque avec une thématique de projet tourné vers un pôle plutôt loisirs, sportif, médico-social...

MF.AUGER : On ne va pas recommencer. Cela nous l'avons dit et redit. Nous le savons.

A.DEMORTIER : Ils ont essayé de trouver des gens qui viennent s'inscrire dans ce schéma et ils n'en ont pas trouvé. C'est la réalité.

MF.AUGER : Monsieur HAYART le sait très bien.

B.DEBEER : Mme le Maire, vous avez reçu des prospectus en juillet 2015 et, en Août 2015, sans en parler qui proposaient des projets différents que vous n'avez pas présenté au Conseil Municipal et dont vous vous êtes abstenue de parler.

MF.AUGER : je ne pouvais pas en parler. Il m'était impossible d'en parler : je n'avais pas de plan.

Mme le Maire appelle Monsieur COUSTENOBLE présent dans le public.

MF.AUGER : Monsieur COUSTENOBLE est venu en Juillet 2015, avec son architecte. Ils m'ont parlé d'un projet, je n'ai pas eu de plan, rien.

M.COUSTENOBLE : On vous a fait une présentation.

MF.AUGER : je ne pouvais pas en parler, je n'avais pas de document. Monsieur COUSTENOBLE ne m'a pas laissé de plan. Cela n'avait pas de caractère officiel. C'est ce que vous avez présenté en réunion publique, c'était malhonnête ce que vous avez fait là ; j'ai demandé à Monsieur WOZNIAK ce qu'il en était du plan présenté en réunion publique en disant qu'on me l'avait présenté en juillet 2015 : on s'est rencontré, on a parlé d'un projet, on le sait, mais je n'ai pas de document écrit, je n'ai pas de plan précis. Monsieur WOZNIAK a alors répondu qu'on était dans l'état du rêve, on était dans le projet.

M.COUSTENOBLE intervient : on n'a pas parlé de rêve.

A.DEMORTIER : Monsieur COUSTENOBLE : On n'est pas dans l'état du rêve ? ça fait combien d'années que l'on parle de tout ça ? Est-ce que ça avance d'un iota ? Vous avez vu le plan que vous nous avez laissé ? Vous nous faites croire que tout cela va sortir de terre un jour ? Voilà ce qu'on peut penser aussi aujourd'hui. On peut avoir l'impression que c'est du vent.

A.BERNARD : est-ce que chacun des conseillers municipaux a pu voir ou entendre le projet du Docteur COUSTENOBLE ?

A.DEMORTIER : C'est sans doute un très beau projet, seulement je ne sais pas si je serai encore vivant pour le voir.

A.BERNARD : On parle de prévention, on parle donc d'un projet précurseur qui demande du temps et parfois même une dizaine d'années pour être monté. Est-ce que les centres de santé comme on peut voir à Sainghin, se sont faits en un an ? Est-ce que les millions d'euros investis se sont faits en l'espace de 10 ans, les prêts faits d'une année sur l'autre ?

MF.AUGER : ne venez pas me dire qu'on m'a proposé un projet précis, non !

A.BERNARD : On peut se dire que c'est un projet qui a de l'avenir et qui est précurseur contrairement à un centre logistique qui à l'heure d'aujourd'hui ne nous affirme pas qu'il créera de l'emploi.

MF.AUGER : Docteur, ai-je refusé de vous écouter ? Le projet a été présenté à la dernière commission informative. Le docteur COUSTENOBLE viendra présenter son projet lors de la prochaine commission. Nous n'avons eu ce document là qu'il y a 15 jours. C'est malhonnête de présenter un projet qui était imprécis.

B.DEBEER : ce n'est pas plus malhonnête que votre consultation faite à la hussarde en août 2015 car il y avait urgence. Nous avons eu vent de la Ferme Wicquart dans l'année. Un mois avant, vous rencontriez le Docteur COUSTENOBLE, vous n'en avez jamais parlé.

A.BERNARD : vous auriez pu communiquer sur ce projet.

MF.AUGER : Qu'aurais-je dit ? Je ne pouvais pas présenter un projet qui n'en était qu'à son début.

B.DEBEER : que fait-on dans cette zone ? Ne peut-on pas plutôt que de mettre toute une zone en zone UE qu'on ne maîtrise pas, peut-on faire différemment ?

MF.AUGER : Non

A.BERNARD : La réponse est non. On ne peut pas changer quoi que ce soit, on n'a pas la parole.

F.HEDOIRE : On va passer au vote.

A.BERNARD : au vote en son âme et conscience

B.DEBEER : Donc on accepte tout ce qui arrive, on accepte toutes les entreprises ; heureusement que nous avons été malhonnêtes...

R.AVERLANT : Ca commence à être n'importe quoi... A la demande de l'association Weppes Dynamisme et Ruralité, nous avons créé un groupe de travail concernant cette zone. Nous avons eu une réunion il y a environ un mois, la prochaine aura lieu le 12 juin. Les personnes qui ont signé la pétition sont très bien représentées. On travaille très bien avec la MEL.

B.DEBEER : Nous ne sommes pas des malhonnêtes lorsqu'on propose des choses et quand on essaye de travailler en toute concertation.

R.AVERLANT : lors de notre réunion il y a un mois, on a parlé du projet de Monsieur COUSTENOBLE. Vous allez bien savoir que moi, en tant qu'élu, je ne vais pas donner mon aval sur un projet, sur un terrain où il n'y a rien, je n'ai aucun plan ; on ne peut pas donner un avis. A partir de ce moment, on se dit qu'est-ce qu'il va y avoir là ? je demande tout simplement un plan concret, notamment avec les bâtiments ; avec des choses qui peuvent se faire avec un architecte comme Monsieur WOZNIAK, on ne demande que cela, avoir quelque chose de concret. Pour l'instant, on n'a rien de concret.

B.DEBEER : Vous aurez quelque chose de concret. Monsieur COUSTENOBLE n'a pas exproprié Monsieur WICQUART. Il y a un peu plus de 2 hectares de terrain. Le terrain de la zone d'activités des Hauts champs, c'est 14 hectares, le terrain de Vandebulcke, c'est 4 hectares. On est en train de parler d'un sujet de 2 à 3 hectares, comparativement à un projet qui en représente 18 à 20. Je ne minimise pas l'importance de, et je suis parfaitement d'accord sur le fait qu'il nous fait être pleinement informés de ce qui se passe et de l'entièreté des échanges qui se passent dans ce dossier. Comment fait-on pour mieux maîtriser encore la destination de cette zone ? quand on propose de mettre toute cette zone d'activités en zone UE, on se prive peut-être de prospects qui ne rentrent pas dans la zone UE et qui sont des prospects avec des thématiques différentes. Ne peut-on pas intelligemment, et on l'a fait avec Monsieur BESSON, et je ne suis pas dans la critique systématique puisque Monsieur BESSON, je l'ai rencontré à plusieurs reprises (je fais là mon travail d'élu en essayant d'aller voir ce qui se passe) ?

F.HEDOIRE : Pour l'instant ce n'est que négatif.

B.DEBEER : Ce n'est pas négatif que d'avoir mis sur le devant de la scène RECYNOV pour que le Conseil Municipal se mobilise sur RECYNOV. Il me semble ici qu'il y a eu un vote dans lequel nous n'étions pas présents, et que la minorité était pour, soyez honnêtes.

F.HEDOIRE : On ne va pas revenir là-dessus.

B.DEBEER : Mais si, l'histoire ! La maîtrise des terrains !

A.BERNARD : RECYNOV a-t-il retiré son permis ?

R.AVERLANT : non et il n'est pas signé.

MF.AUGER : RECYNOV c'est terminé.

B.DEBEER : que fait Madame le Maire si on arrive au bout du délai d'instruction ? Si vous ne décidez pas dans un certain délai, le permis est tacite.

F.HEDOIRE : Nous savons que tu es en plein dedans.

B.DEBEER : Je n'ai rien à voir à cette zone d'activités.

MF.AUGER : Rien à voir ? IRD c'est qui ?

B.DEBEER : je communiquerai tout à l'heure, vous allez voir. Vous faites l'amalgame.

MF.AUGER : nous reparlerons après du parc d'activités.

F.HEDOIRE : Il faut arrêter. Cela fait 3 heures.

B.DEBEER : S'il en faut 5, 6, 10... Le Conseil Municipal n'est pas encadré dans un horaire à ce que je sache.

F.HEDOIRE : tout à fait mais, si c'est pour dire des conneries...je suis désolé

B.DEBEER : Mais ce ne sont pas des conneries. Si tu considères que le devenir d'Herlies, que la thésaurisation que dit Antoine DEMORTIER sont des conneries, c'est dommage.

F.HEDOIRE : Vous avez mis en place un comité de gestion pour ce Parc d'Activités, il faut travailler là-dessus.

B.DEBEER : VANDENBULCKE : premier contact 2015, on est en 2018. Alors, oui, c'est bien de faire le comité ! Le comité il aurait fallu le faire avant que l'on décide cela et de la zone d'activités. Il est trop tard, maintenant on est piégé.

A.DEMORTIER : Premier contact en 2017.

J.HAYART : je vous rappelle quand même la pétition qui a recueilli 2 000 signatures dont 1 200 d'Herlies certainement. Les $\frac{3}{4}$ de la population se sont exprimés et ont demandé quelque chose. Ce quelque chose, il faut quand même y répondre. Au niveau du vote, c'est pour cela que je vous demandais un vote séparé, point par point, pour savoir qui a voté quoi.

C.DUQUESNE : votre pétition, des enfants de 3 ans qui ne savent pas écrire l'ont signée.

J.AHAYART : Un autre point qui n'est pas un point de détail : j'ai bien écouté à la réunion publique : Toutes les questions portaient sur le manque d'études d'impact, le manque d'informations...toute la réunion a porté là-dessus. Au niveau des projets, il faut absolument imposer l'étude d'impacts avant de donner le permis de construire, que l'on puisse s'exprimer. J'ai entendu quelqu'un poser la question au niveau du bruit : Mme le Maire a promis, pour Vandembulcke, de faire des buttes anti-bruit pour protéger la piscine. La MEL n'a pas dit un mot. Cela veut dire que ça va monter à 15 mètres, au sol s'étirer à 30 mètres ? donc on fait un terril ?

MF.AUGER : cela vient de vous.

B.DEBEER : Que les choses soient très claires : par rapport à la communication qui a été faite dans le Herlies Infos, il y aurait plein de choses à dire sur ce qui a été écrit. Quand on a parlé du projet Vandembulcke, Mme le Maire nous dit qu'il ne représente que 15 000 m², moi j'en compte 22 840. Avec des zones d'extension à venir, quand j'additionne les quais, le stockage...

MF.AUGER : ce n'est pas possible. Nous avons été sur place. Il y a 12 000 m² puis du gazon, puis des voies. Un tréfoncier passant sur le côté fait qu'on ne peut pas construire derrière.

B.DEBEER : 22 840 m², trois fois plus grand que le projet Vandembulcke à Tourcoing pour ceux qui ont pris la peine de se déplacer pour voir ce qu'était cette entreprise. Je n'en dirai pas plus puisque vous allez en parler après et que, nous aussi, nous allons en reparler certainement un peu plus tard.

F.HEDOIRE : Et après tu passeras à un autre ?

B.DEBEER : bien sûr. J'ai plein de choses à dire. Un conseil tous les 3 mois... faites des conseils municipaux plus réguliers. On n'a pas eu de conseil depuis le mois de décembre, de quoi te plains-tu ? C'est la seule fois où je participe et tu te plains que nous disions toujours la même chose.

F.HEDOIRE : je suis désolé mais tu n'as parlé que pour être négatif.

B.DEBEER : Combien, et je demanderai à Sylvie de faire un élément statistique, le groupe d'opposition puisque nous sommes qualifiés ainsi, a-t-il voté de décisions favorables aux délibérations présentées par le Conseil Municipal depuis 2014 ? Je suis sûr que c'est 70 %. Arrêtons de dire l'opposition elle est contre. Ce sont des sujets importants, le PLU c'est important, l'entrée du Village c'est important, le budget c'est important. Arrêtons de se plaindre de la longueur du Conseil Municipal quand vous décidez vous-même de la manière dont il se passe. Ce n'est pas moi qui fais l'ordre du jour.

MF.AUGER : nous allons passer au vote. J'estime que le vote c'est sur l'ensemble de la délibération.

Le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 4 : Mmes BERNARD et DAMIE, Ms HAYART et DEBEER, ABSTENTION : 0) émet un avis favorable sur le projet de PLU2 ainsi arrêté.

XVI – CONSULTATION SUR LA DEMANDE DE DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE AU CDG59.

Le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, affiliée volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, sollicite son retrait.

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande de la Communauté Urbaine de Dunkerque, soit

- Par les deux tiers des collectivités et établissements publics déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés
- Par les trois quarts de ces collectivités et établissements publics représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 3 : Mme BERNARD, Ms HAYART et DEBEER) émet un avis favorable à la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG59.

XVII – PRISE DE COMPETENCE SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) PAR LA MEL.

Par délibération n°17 C 1124 du 15 décembre 2017, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a décidé de prendre la compétence Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Les SAGE sont des documents de planification dans les domaines de l'eau et disposent d'une portée réglementaire. Ils ont pour objectifs, à travers des dispositions et des orientations, d'améliorer la qualité des rivières, de pérenniser les ressources en eau, de prévenir le risque inondation et de concilier les différents usages de l'eau.

L'article L 5211-17 du CGCT précise : « ces transferts (de compétence) sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPIC, pour se prononcer sur les transferts proposés (notification reçue en mairie d'Herlies le 22 mars 2018).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 3 : Mme BERNARD, Ms HAYART et DEBEER) :

- Décide le transfert de la compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à la Métropole Européenne de Lille
- Déclare que le transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir
- Approuve dans les mêmes termes la délibération n°17 C 1124 votée par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille en séance du 15 décembre 2017.

XVIII – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs du Personnel Communal **avec la création des postes suivants** :

| Nombre de Postes | Grade | Temps de Travail | Date d'effet |
|------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| 1 | Adjoint technique territorial | Temps non complet 30 H/semaine | 01/09/2018 |
| 1 | Adjoint technique territorial | Temps complet | 01/09/2018 |

A.BERNARD souhaite avoir un organigramme du personnel municipal.

Il sera procédé ultérieurement, suite aux départs en retraite et avancements de grade, à l'actualisation et une nouvelle mise à jour du tableau des effectifs (fermeture de postes soumise à l'approbation du comité technique paritaire du CDG 59).

XIX- CONSULTATION SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN.

Lors de la réunion de son Comité Syndical du 30 janvier dernier, le SIDEN-SIAN a souhaité préciser les dispositions de ses statuts relatives aux modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente. Adoptées à l'unanimité, ces modifications statutaires prévoient que les biens du SIDEN-SIAN situés sur le territoire des communes feront l'objet d'un versement par cette collectivité au SIDEN-SIAN pour un montant correspondant à leur valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le Syndicat pour ces biens et du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.

Il s'agit donc, en substance, que les investissements (équipements, réseaux...) qui ont été réalisés par le SIDEN-SIAN dans ces communes par endettement, mais aussi par autofinancement, ne puissent être cédés sans une juste compensation. Tel est le sens de ces dispositions qui sont assorties de précisions apportées aux modalités d'adhésion au Syndicat et de désignation à son Comité.

Conformément au Code Général des Collectivités, chaque Commune membre doit se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 3 : Mme BERNARD, Ms HAYART et DEBEER) :

- d'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.
- d'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.

XX – COMMUNICATIONS

- Consultation administrative SAGE de la Lys

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys a fait l'objet d'une révision approuvée par la Commission Locale de l'Eau le 18 Octobre 2017.

Le projet du SAGE de la Lys est dans sa phase de consultation administrative.

Les documents du projet sont téléchargeables dans leur intégralité (plus de 500 pages) sur le site :

<http://www.sage-lys.net/index.php/accueil-site>

Rubrique « Consultation du SAGE »

Mot de passe : 8d3F@62

- **Commission Histoire et Patrimoine** : Catherine CATTEAU prend la parole :

▪ *Le 5 Mai 2018 : Hommage à Cyrille BECU, mort pour la France devant Dunkerque*

Engagé volontaire dans les Forces Françaises de l'Intérieur, Cyrille BECU va participer à la Guerre de Libération et d'Indépendance de La France. Pendant de longs mois, il connaît les combats de la « Poche de Dunkerque ».

Gravement blessé en opération le 3 mai 1945, Cyrille est évacué vers les hôpitaux. Le 5 Mai, il décède de ses blessures.

Alors que le village d'Herlies s'apprête à lui faire des obsèques solennelles, le corps de Cyrille disparaît inexplicablement. Il faudra attendre 4 longues années pour qu'il soit enfin retrouvé et identifié... au cimetière britannique de Bruxelles.

Novembre 1949, Herlies peut enfin faire des obsèques solennelles à son jeune soldat, mort pour la France.

Le 5 Mai 2018, à l'occasion de l'anniversaire de sa mort, notre village rendra un nouvel hommage à Cyrille BECU.

Dans quelles circonstances Cyrille s'est-il engagé ? Que se passait-il à Dunkerque ? Comment est-il tombé au combat ? Comment son corps a-t-il pu disparaître ainsi ?

Grâce aux archives familiales heureusement préservées par Evelyne, petite nièce de Cyrille, grâce aux recherches menées et aux documents d'archives retrouvés, Herlies'torique peut aujourd'hui lever une partie du voile.

Du 4 au 8 Mai prochains, Herlies'torique tente de retracer l'incroyable histoire de Cyrille et présentera l'exposition « Dunkerque, les derniers combats de la Libération », aimablement mise à notre disposition par la ville et archives municipales de Dunkerque. Le vernissage aura lieu le 4 Mai. Les enfants pourront venir visiter l'exposition le lundi 7 Mai.

Samedi 5 Mai 2018 matin :

Dépôt d'une gerbe sur la tombe de Cyrille BECU et hommage à Cyrille BECU devant le Monument aux Morts.

Le Programme sera détaillé dans le prochain HI.

▪ *Le Site Mémorial de la Bataille du Pilly*

Après les gros travaux d'aménagement, il restait à préparer la partie la plus importante avec l'agencement final du site :

- Les éléments commémoratifs et de mémoire (stèle, totem...)
- Les tables et panneaux d'information
- Le mobilier
- La signalétique

La commission Histoire et Patrimoine a été mandatée pour rechercher des prestataires possibles et proposer une diversité de projets.

4 prestataires possibles ont été consultés pour les éléments commémoratifs et de mémoire : Yves BOUQUILLON, Frédéric CASSARANO, Société WALQUEMAN et Frédéric ODEN. Mrs BOUQUILLON, CASSARANO et WALQUEMAN ont remis une proposition recevable.

A l'unanimité la commission a retenu le projet proposé par Monsieur CASSARANO.

Cf : CR Commission « Histoire et Patrimoine » du 19 mars 2018

3 prestataires ont été consultés pour les tables et panneaux d'information : InterSignal, Empreinte et En Aparté. Intersignal et Empreinte ont chacun remis plusieurs propositions.

La Commission s'est prononcée pour la réalisation d'une table d'orientation et de plusieurs panneaux d'information réalisés en lave émaillée afin de garantir une qualité maximale et la meilleure durée de vie possible. Prestataire retenu : Empreinte

L'inauguration du site mémorial de la « Bataille du Pilly » est prévue **le 20 octobre 2018**.

Le programme des manifestations qui seront proposées le week-end du 19 au 21 octobre est en cours d'élaboration. Des irlandais seront présents.

- Point sur le Parc d'Activités et les projets évoqués lors du Comité d'information du 21 mars 2018

Un comité d'information s'est mis en place et s'est réuni le 21 Mars en Mairie, présidé par les élus de la MEL, Mathieu CORBILLON, les techniciens, le représentant d'IRD, Ludovic BESSON.

Etaient présents : le Président de Weppes Dynamisme et Ruralité, Eric DELBENDE, Alexia GIMZIA, Présidente de l'Union des Commerçants et Artisans d'Herlies (le CCAHR) était représentée par Bernard DUBEAUREPAIRE, ainsi que des élus.

Pendant cette réunion, ont été évoqués les projets :

- 1-Dr COUSTENOBLE, professionnel de la santé intervenant dans le domaine de la nutrition, la posturologie, le sommeil.
- 2-D.SOIES : société de production/vente de fleurs artificielles
- 3-TOURBEZ/DELEBAT : société de démolition
- 4-PLTM : transporteurs
- 5-Dr PONCET : prothésiste dentaire
- 5-Dr GUIDICELLI : chirurgien dentaire
- 7-Dr DEBERDT : orthodontiste
- 8-AMBIANCES TP : société de construction de voiries
- 9-ARDELEC ENERGIES : grossiste en matériel électrique
- 10-Mme HUCHETTE : services funéraires
- 11-RDS PRESTATIONS : société de production/vente de produits de manutention
- 12-Mr SPENNINCK : vague à surf
- 13-AUTOMOBILE DES WEPPEES : garage automobile
- 14-AUTOVISION : centre de contrôle technique
- 15-GARAGE KARLINSKI : concession Peugeot et Citroën
- 16-NORY : siège social

Il s'agit de projets.

Le prochain comité d'information est prévu le 12 Juin 2018 après-midi.

A.BERNARD : pour la société TOURBEZ-DELEBAT il est notifié « Société de démolition » ; s'agit-il également d'une société de désamiantage et si oui dans quelles circonstances ?

MF.AUGER : Il s'agit de leur siège social.

A.BERNARD : Si une partie siège social, une partie entrepôt, en quoi consiste l'activité entrepôt ?

MF.AUGER : pas de désamiantage en tous les cas car cela se fait sur le chantier. Toutes les questions ont été posées au Comité.

A.BERNARD souhaite qu'il soit noté sur le PV qu'il n'y aura donc pas d'activité de désamiantage concernant cette zone.

B.DELOS : concernant le plan que l'on a eu, il s'agit d'un siège social, de bureaux. On a une surface de 2 500 m², avec un bâtiment de 463 m², des espaces verts pour 760 m², une surface de voirie de 1 304 m², il y a 13 places de stationnement, un bac pour les hydrocarbures et des avaloirs. Dans le plan, en détail, c'est un bâtiment qui accueille, avec un niveau, des bureaux de métresseurs, d'assistants de direction, salon VIP, direction, passage... et l'entrepôt pour stocker et garer les camions.

A.BERNARD : Est-il possible d'avoir confirmation de la part de la société Zonatoé qu'il n'y aura pas d'activité de désamiantage sur ce site ?

B.DELOS : on a bien compris qu'il y avait des difficultés dans le parc d'activités ; S'agissant de RECYNOV, on y a répondu. Vous nous avez alertés aussi, c'est clair. RECYNOV, pour moi, au départ, dans la manière où cela a été présenté, je trouvais que cela avait du sens puisque la station d'épuration était acceptée, et Monsieur Coudrais avait présenté cela comme le village BTP précurseur... Tout se faisait sous bâtiment, il y avait du concassage et je n'ai pas vu le loup. Maintenant, nous en avons discuté, on est allés sur le terrain un mercredi après-midi, à l'improviste, se rendre compte de ce qui se passait effectivement. A la suite de cette visite, on s'est réunis, nous comme vous avons des enfants sur Herlies, nous n'avons pas

forcément envie d'avoir tout et n'importe quoi dans cette zone. Nous avons bien compris au départ c'était plutôt des activités de loisirs, etc... Tout cela on le sait, le postulat de départ il est clair. Sauf que, à un moment donné, il faut bien que cette zone se remplisse. Maintenant, il ne s'agit pas pour nous d'accepter tout et n'importe quoi. D'ailleurs, j'ai expliqué aux uns et aux autres que je ne souhaitais pas que RECYNOV vienne sur le parc et c'était quelque chose qui me tenait à cœur.

A.BERNARD : Tu peux notifier ce que tu avais annoncé ?

B.DELOS : Oui, j'ai dit : c'est ça ou je démissionne. Ce n'était pas du chantage, mais pour dire : Prenons conscience du caractère un peu atypique de cette société qui est une société de BTP qui au regard d'activités comme un chirurgien-dentiste, de l'activité du docteur COUSTENOBLE, etc, qui de fait viennent sur la zone, c'est vrai qu'il y avait un problème de compatibilité.

C.DUQUESNE : il faut aussi dire que le projet a évolué.

B.DELOS : le projet au départ n'était pas celui-là. On terminait avec 2,7 hectares en surface.

B.DEBEER : Vous le saviez depuis Avril 2017, vous n'avez pas communiqué, vous auriez pu aller sur place avant.

B.DELOS : ce qui était proposé n'était pas ce qui nous avait été présenté (pas d'amiante, pas de stockage...). Vous disiez que RECYNOV arrivait directement sur Herlies. Ce n'est pas vrai. RECYNOV conservait son site de Santes pour les casses de granulats à ciel ouvert, pour les produits dangereux. Sur Herlies, c'était les casses de granulats propre.

B.DEBEER : Comment on répond aujourd'hui à la contrainte de Monsieur COUDRAIS à qui on a promis il y a un an qu'il pouvait venir ?

B.DELOS : on ne signe pas le permis de construire. MF.AUGER a été très claire.

B.DEBEER : Pourquoi lui a-t-on dit oui au mois d'Avril et aujourd'hui non ?

MF.AUGER : Nous ne lui avons pas dit oui.

B.DEBEER : le permis n'est pas retiré

MF.AUGER : Pour l'instant, c'est la société IRD qui gère l'aménagement. Il propose des prospectus, je vous ai dit que cela bougeait tous les jours. On en est là. Ca n'est pas fixé.

B.DELOS : La liste des prospectus éventuels est celle que tu as sous les yeux ; il n'y en a pas d'autres. Eric DELBENDE, présent ce soir, a eu les éléments. OK c'était trop tard. A un moment donné les choses existent, ce comité consultatif existe et il a aussi pour mission de pouvoir lever des loups ou des lièvres s'il y en a. Pour le projet DELEMER (TOURBEZ) il s'agit d'un siège social.

A.BERNARD : Es-tu allé voir sur son site ?

B.DELOS et MF.AUGER : Ce n'est pas la même chose.

B.DELOS : Reste Vandembulcke.

B.DEBEER : Ce n'est pas dans le parc d'activités. Je ne sais pas si on communique là-dessus...

MF.AUGER : Nous en sommes toujours à l'étude d'impacts, il n'y a rien de fixé. C'est un projet de la MEL qui pourra être examiné à l'automne, une fois que l'entreprise Vandembulcke aura finalisé son étude d'impact. Cette étude, demandée par l'Etat conformément à la loi, permettra de répondre aux remarques et attentes exprimées lors de la réunion publique du 19 février dernier. Il s'agit d'un message de la MEL qui passera toutes boîtes.

B.DEBEER : Monsieur Vandembulcke est-il propriétaire de son terrain ?

MF.AUGER : Non et vous savez bien que ce n'est pas possible ; tant que le permis de construire n'est pas signé.

B.DEBEER : Il n'est pas obligé d'acheter avec des conditions suspensives.

MF.AUGER : la situation est celle-là. Je rappelle que le parc d'activités et le terrain appartiennent à la MEL. Nous travaillons ensemble.

B.DEBEER : c'est vous qui délivrerez les permis et personne d'autre.

MF.AUGER : oui, quand ils auront fait le tour : étude d'impacts ...

B.DEBEER : M.Vandembulcke nous parlait à la réunion publique d'un démarrage des travaux au mois de Mars...

MF.AUGER : vous savez bien qu'il faut longtemps, 18 mois c'est un minimum

B.DEBEER : Je ne le sais que trop. Pouvez-vous nous faire un état précis des demandes d'autorisations administratives ? est-ce que les terrains sont achetés ?

MF.AUGER : Non, c'est la MEL.

B.DEBEER : Les permis sont déposés ici, ce n'est pas compliqué d'avoir un état précis de ce qu'il se passe.

B.DELOS : quand il s'est agit d'avoir des éléments, tu es venu ici et tu as réussi à les avoir. De la même manière, ce que tu veux savoir sur les permis, tu viens et tu demandes à René.

B.DEBEER : peut-on avoir un état écrit ? on est venu un samedi matin avec Audrey voir René. Je n'ai

jamais dit que vous cachiez les sujets. Je vous demande juste de préciser les choses. Je demande juste un état précis, il n'y a pas lieu de s'énerver. Je n'ai rien dit d'autre.

R.AVERLANT : en tant que conseiller, tu as un droit de regard sur les permis. Il n'y a pas de secret.

MF.AUGER : un état précis de quoi ?

B.DEBEER : je vous ai demandé sur quelles parcelles ont été déposés des permis de construire ? Où en sommes-nous des dossiers d'instruction? A quels délais arrivons-nous au bout de l'instruction pour qu'on puisse suivre le sujet ? C'est tout. Ce sont des éléments que vous avez en Mairie.

MF.AUGER : nous en sommes à 2. Un troisième vient d'arriver.

- **Nom de l'Ecole : Composition d'un « collège électoral » pour le vote du 19 Mai 2018**

Catherine CATTEAU prend la parole :

Si nous ne connaissons pas encore de qui il s'agit, nous savons déjà que l'école portera le nom d'une femme. Dès l'année dernière, Madame le Maire en avait dessiné le portrait :

« Ce sera une femme debout, une femme engagée, une femme française avec une histoire personnelle hors du commun pour susciter l'imaginaire des enfants et ouvrir la route vers de beaux projets pédagogiques ».

Au fil des différentes contributions, une liste d'une dizaine de personnalités s'est constituée. Sur proposition de la Commission Histoire et Patrimoine, le Conseil Municipal a retenu les noms de 4 femmes « hors du commun » :

Jeanne BARRET – Aventurière (Première femme à faire le tour du monde), exploratrice, botaniste

Olympe de GOUGES – Militante anti esclavagisme au XVIIIème siècle, féministe et femme de lettres, morte sur l'échafaud

Marie-Léonie VANHOUTTE (Charlotte la résistante) - Roubaissienne, résistante 14-18, espionne au service des alliés, elle est l'indissociable "lieutenant" de Louise de Bettignies

Simone VEIL - Résistante, déportée, humaniste, féministe, femme politique, membre de l'académie française

Pour choisir celle qui donnera son nom à l'école, tous les membres de la Communauté éducative seront appelés à se prononcer. Et pour cela, les enfants sont les premiers concernés. Il s'agit d'abord et avant toute chose de leur école, la décision leur appartient donc en grande partie. La consultation prendra la forme d'une élection, belle occasion d'apprentissage citoyen s'il en est.

Le nom qui « sortira des urnes » sera ensuite soumis à la délibération du Conseil Municipal, décideur en dernier ressort.

Composition du « Collège électoral » :

Les enfants des classes de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 de l'école d'HERLIES (A.BERNARD précise que lors du dernier Conseil d'école, il avait été décidé les enfants du CE2 au CM2, P.LEHERICEY ajoute que l'avis général des enseignants et des parents représentants s'était effectivement dégagé en faveur des CE2, CM1 et CM2).

Le Corps enseignant et le personnel de l'école

Les anciens Directeurs et Directrices de l'école

Les membres du Conseil d'école

Les membres du Conseil Municipal

Dans les jours qui précéderont le vote, le rôle de toute la communauté éducative et de chaque parent sera primordial pour que les enfants puissent disposer de toute l'information utile à leur choix.

La journée du vote sera organisée le **samedi 19 mai matin, en Mairie dans la salle du Conseil.**

Ouverture du Bureau de vote de 9 heures à 11 heures.

Dépouillement de 11 à 12 heures et Proclamation du résultat qui sera soumis à la délibération du Conseil Municipal, décideur en dernier ressort.

A.BERNARD : l'annonce du nom de l'école se fera le jour de la kermesse, le 23 Juin.

C.CATTEAU : il faudra faire un Conseil Municipal avant.

P.LEHERICEY : lors du dernier Conseil d'école, on avait trouvé intéressant qu'il y ait un effet de « surprise » le jour de la fête de l'école d'annoncer le résultat du vote. Mais il y aura certainement des fuites

et il sera difficile de garder le secret.

N.DAMIE : une date d'intervention dans les classes est-elle prévue ? Pour moi, avec des enfants si jeunes, il faut intervenir la semaine qui précède, soit la semaine du 14 Mai. Cela suffit largement.

Monsieur DEBEER souhaite prendre la parole.

Je souhaite prendre la parole, j'espère une dernière fois, non pas ce soir, ni au conseil municipal, mais une dernière fois sur cette thématique pour laquelle j'ai déjà communiqué auprès de vous en 2016 et en 2017.

Je souhaite donc faire état de pratiques qui sont pour moi inacceptables en République et en démocratie et qui deviennent malheureusement une habitude à Herlies.

A l'occasion du Conseil Municipal du 31 Mai 2016, j'ai souhaité réagir aux propos tenus à mon égard par vous Mme le Maire et par Michel SPRIET, dans un courrier envoyé au Président du groupe pour lequel je travaille. Dans ce courrier, je vous cite, j'étais un protagoniste dans l'action en justice de herlilois contre le projet de Neoximo ; dans ce même courrier, vous insinuez que je ne partageais pas la même culture d'entreprise que celle de mon Président, et vous parliez déjà au nom de vos collègues de la MEL en menaçant le groupe dans lequel je travaille d'une réaction communautaire. Ce sont vos propos. Pour mémoire, je vous indiquais que, au Conseil et à l'occasion de ce Conseil, que vous étiez les seuls à avoir eu ce type de réaction auprès de mon Président, alors que d'autres élus, même s'ils ne sont pas d'accord avec lui, ont eu des réactions bien plus constructives. Je rappelle qu'il n'existe aucun écart de pensée entre ce que mon Président peut penser ou ce que Bernard DEBEER peut penser. Toujours à l'occasion de ce Conseil, Audrey BERNARD et Nathalie DAMIE s'interrogeraient sur le fait de savoir si des élus devaient craindre des pressions et des menaces personnelles et professionnelles dès lors qu'ils émettent un avis différent à Herlies.

Dans 2 courriers datés du 8 Mars 2017, vous écriviez à nouveau à mon Président, ainsi que Michel SPRIET, 1^{er} Adjoint de l'époque, dans lequel je suis accusé à tort d'avoir agressé physiquement Damien SPRIET, ce qui est faux, lui-même ayant été condamné pour une distribution de tracts, je n'en dirai pas plus.

Très récemment, Madame le Maire, vous envoyez, ainsi que Michel SPRIET, des mails au groupe de la MEL, ainsi qu'à des élus qui ont parfois exercé de hautes fonctions au niveau national, mails diffamatoires en espérant tuer l'association que nous avons créée à plusieurs et me nuire personnellement et professionnellement. Je les lirai, comme cela vous en ferez un état et une philosophie.

Très inquiète par ces pratiques, mon épouse a d'ailleurs personnellement sollicité ce Conseil et l'ensemble des conseillers municipaux, pour que ce type de pratiques s'arrête. Je tiens ici à remercier Audrey BERNARD, Nathalie DAMIE et Jules HAYART pour leur soutien, et aussi Benoit DELOS, Philippe LEHERICEY et Nathalie LOBRY pour leur réaction à ce mail. Je regrette toutefois que, mes chers collègues, vous n'ayez pas pris la peine de répondre, mais je m'en suis fait une philosophie.

Permettez-moi de prendre un peu de temps pour lire ces mails. On y va crescendo du 5 au 14 Février et le plus honteux est pour moi celui du 19, mais j'en terminerai avec celui-ci.

Mail de Michel SPRIET du 5 Février à des personnalités de la MEL, je ne les citerai pas, pour ne pas les mettre en porte à faux, copie à M.F.AUGER, A.DEMORTIER, R.AVERLANT, B.DELOS, M.H.ECQUET et A.BOURBOTTE, avec en objet du mail : vent de folie et de rébellion :

« Bonjour, ci-joint, la pétition qui circule ces jours-ci à Herlies. Certes, s'il est aisé de comprendre que des fusibles ont sauté (merci pour celles et ceux qui se sont mobilisés contre la zone), nous avons besoin d'aide pour rétablir le courant, notamment sur l'historique du classement de cette zone qui est simplement passé de UG (PLU 2004) en UE. »

14 Février 2018, mail de Marie-Françoise AUGER et là on écrit à un peu plus de monde, on écrit à des gens avec qui je travaille, à des élus avec lesquels je travaille, avec lesquels j'ai moi-même des opérations de promotion immobilière. Objet du Mail : Parc d'Activités d'Herlies.

« Bonjour à vous tous,

Un vent de panique sévit sur HERLIES : réunions, pétitions, création d'une association et une marche pour ce samedi matin organisée par mon opposition : HAYART Jules (frère de Daniel), Bernard DEBEER (Directeur Général de SIGLA9 groupe PBR) Audrey BERNARD et Nathalie DAMIE.

La raison ? Une rébellion contre le Parc d'Activités, comme vous en avez sûrement eu écho par voie de presse et la rumeur ... Les herlilois apprécieront que l'on devait communiquer sur le Parc d'Activités exclusivement par voie de presse...

L'aménageur du Parc d'Activités est IRD. A ce jour, un seul permis de construire a été délivré (un garage) C'était le 14 Février. Tout est en cours d'instruction.

Matthieu CORBILLON, Délégué aux Parcs d'Activités, est à l'initiative de l'organisation de la réunion de la MEL de ce lundi 19 février à 18H30.

J'en appelle à votre solidarité et à votre soutien pour être présents ce lundi soir. Le PLU2 est aussi attaqué (bien sûr par Jules et Daniel HAYART), Monsieur le Maire d'ILLIES appréciera de savoir qu'il est nommé dans ce mail à d'autres élus de la Métropole.

Il en est de cette Zone d'activités, mais aussi du devenir des autres zones, avec toutes ces tracasseries, les entrepreneurs et investisseurs pensent, pour les Weppes, partir dans le Pas-de-Calais, pour les autres en Belgique.

Nous ne fléchirons pas devant de tels agissements. Cependant, nous ne pouvons pas accepter tout ce que nous propose l'aménageur. Je compte sur votre soutien et votre présence ce lundi soir. LA MEL c'est nous ! ». La MEL c'est donc quelques personnes et les autres groupes de la MEL apprécieront.

Ce qui me gêne le plus, Madame le Maire, c'est ce mail du 19 Février.

Objet : Herlies la honte, Expéditeur : Michel SPRIET.

Je vous passe le préalable parce que vous allez savoir à qui il écrit et je ne veux mettre cette personne en porte à faux.

On parle de moi : *Bernard DEBEER est intervenu, après quelques qualificatifs, pour déplorer la manière dont les choses se passent et éclaircir des choses s'il y avait des choses à éclaircir en indiquant que je racontais des carabistouilles. « D'une brutalité sans pareil, il a agressé Marie-Françoise, la MEL, IRD sous les applaudissements d'une salle délirante ». Jacques MARTIN si tu étais là, on apprécierait... les Herlilois sont délirants... « j'ai honte pour mon Village. Sophie ROCHER, Francis DELRUE, Laurence RULLIER et Monsieur CORBILLON scotchés pourront en dire davantage ». Scotché comme l'a été Monsieur Vandembulcke d'apprendre qu'il y avait un projet de logements à côté de chez lui, scotché comme Jérémy COUDRAIS a été ravi d'apprendre qu'il y avait un projet Vandembulcke à côté de chez lui. Ce qui est plus grave, c'est ce qui arrive : « Ce type est un nuisible et un pervers. Il a réussi à éliminer Jules HAYART, le futur Maire c'est lui, si... ». C'est lui si quoi ? S'il m'arrivait quelque chose, si l'on venait à m'écraser ? Je ne sais pas, mais ce sont des mails de menace et de harcèlement. Dernière phrase : *Manipulés, les herlilois sont déchaînés. Les herlilois sont délirants, les herlilois sont manipulés, les herlilois sont déchaînés, les herlilois apprécieront. « Marie-Françoise AUGER a failli être agressée physiquement par un abruti, supporter de DEBEER ». Les gens qui sont opposés au projet sont des abrutis, des délirants, des déchaînés, des manipulés. « Heureusement que nous avions prévu la gendarmerie ».**

A.DEMORTIER au public : Ne riez pas par rapport à ce dernier acte cité car c'est tout à fait vrai.

B.DEBEER : Je ne ris pas, crois-moi bien que je ne ris pas quand je reçois ce type de mail.

MF.AUGER : Vous me parlez de mails qui ont été écrits par Michel SPRIET. Il n'est pas là.

B.DEBEER : Je me laisse, bien évidemment la possibilité, à l'avenir, ou même pour ces propos qui sont abjects, innommables et qui me contrarient et qui contrarient ma famille, mon épouse, mes enfants, bien évidemment, je me laisse la possibilité d'exercer toute action dorénavant en justice pour tout propos diffamatoire, pour toute menace ou tout harcèlement dont je ferai l'objet. J'en ai marre que l'on attaque Bernard DEBEER parce qu'il a un avis différent. Voilà Francis, aussi une des raisons pour lesquelles je suis particulièrement agacé à ce Conseil Municipal parce que dès lors qu'on ouvre la bouche, dès lors que l'on a une position différente, vous n'avez de cesse, par l'intermédiaire d'un ancien 1^{er} Adjoint qui n'est plus là, et j'aurais apprécié qu'il soit dans cette pièce, il a été votre 1^{er} Adjoint, il a été Adjoint aux grands projets, il a été conseiller municipal, ne me dites pas le jour où il n'assiste pas « c'est Michel SPRIET qui a écrit », vous êtes en copie de ses mails Mme AUGER. C'est honteux. Je regrette amèrement. Je vous ai fait confiance en 2014, sur la scène de la Salle Denis, quand vous nous avez dit « on va travailler ensemble, pour le bien d'Herlies ». Je ne vous crois plus. Quand vous ne condamnez pas ce type de propos, je ne vous crois plus. Et j'en ai marre de subir la pression, et mon Président en a également assez de subir la pression de ses pseudo-amis pour relayer ce type de propos infamants. C'est dégueulasse.

MF.AUGER : le mail que j'ai fait était juste un mail pour avertir mes collègues, Maires de la MEL, parce que la MEL c'est nous exactement.

B.DEBEER : La MEL c'est nous. La MEL c'est le GIDEC et les autres groupes on n'en parle pas ? la MEL c'est 15 personnes ?

MF.AUGER : Alors vous n'avez pas eu tous mes mails car ils étaient adressés aux autres également.

B.DEBEER : Je n'ai pas tout malheureusement, il faut que je déploie une énergie

MF.AUGER : Je ne sais d'ailleurs pas comment vous faites pour les avoir ces mails.

B.DEBEER : J'ai des gens à Herlies qui m'écoute, j'ai des gens à qui Michel SPRIET écrit qui m'écrivent, j'ai des gens dans cette pétition qui sont proches de Michel SPRIET. Je trouve ça « dégueulasse » que vous ne condamnerez pas ses propos et quand je demande à mes collègues du Conseil Municipal et que je n'ai que 6 collègues qui répondent aux demandes de mon épouse qui est contrariée par ce type de propos, je trouve cela inadmissible. Cela fait trois fois que je le dis dans ce Conseil 2016, 2017 et 2018, et l'on dira après que je rabâche, on dira que je suis énervé, c'est intolérable.

P.LEHERICEY : je me permets de te répondre par rapport aux mails cités : d'abord je prends connaissance de ces mails. Je n'en étais pas destinataire et j'en prends connaissance ce soir.

B.DEBEER : Certains ici l'étaient...

P.LEHERICEY : Je redis haut et fort ce que je t'ai dit par mail : j'ai été élu en 2001 dans une autre Commune et je n'ai jamais accepté et je condamne et je continuerai de condamner tant que je serai élu la moindre pression qui puisse être faite sur qui que ce soit autour de cette table. Nous avons tous été élus par les herlillois, nous ne sommes pas d'accord sur certains sujets et c'est normal, c'est comme cela qu'on avance, mais par contre en effet je ne peux pas accepter qu'un élu subisse des pressions dans sa vie privée ou dans sa vie professionnelle, je le condamne haut et fort et je le condamnerai toujours.

Maintenant, je dois dire aussi, que depuis que je suis élu à Herlies, je n'ai jamais vécu des discussions aussi passionnées qu'ici (et je ne dirai pas passionnantes). C'est un lieu de discussion, c'est un lieu d'écoute, on doit se respecter. On n'est pas là pour s'insulter. Il est vrai que la manière de dire des choses par moment, l'énervement, fait que les paroles ont certainement dépassé la pensée. Je l'ai dit plusieurs fois au sein de ce conseil que je déplorais ce type d'attitude. L'idée de démissionner m'a traversé plus d'une fois l'esprit, il est clair que cela peut démotiver tout un chacun.

A.DEMORTIER : C'est ce qu'a fait Michel, dégouté de tout ça.

P.LEHERICEY : j'ai déjà dit plusieurs fois que nous, c'est-à-dire l'ensemble des élus autour de cette table, donnons une image pitoyable d'un Conseil Municipal. Je me sens coresponsable de cette image parce que forcément les débats, les discussions, les tons montent et on réagit, on sur-réagit et personnellement, franchement, je suis honteux de ce qu'on donne comme image. Qu'on soit pas d'accord sur la ZAC, c'est normal, cela fait partie d'un projet et on a le droit de ne pas être d'accord. Après, il y a une démocratie, une majorité qui vote un projet, il y a une minorité qui a exprimé son point de vue, qui a été entendue, mais dont on n'a pas respecté l'avis, mais ça c'est le jeu de la démocratie, on n'y peut rien, sinon on ne fait plus rien. Mais, je le redis, je t'apporte complètement mon soutien dans ce que tu viens de dire, je n'accepte pas. La personne qui a écrit ces mails n'est pas présente. Il est toujours dommageable de parler de quelqu'un qui est absent, c'est clair. Mais je pense pouvoir te faire confiance quand tu dis que tu as reçu ces mails signés par cette personne et personnellement je les condamne publiquement.

A.DEMORTIER : Il en manque un sur lequel j'ai été destinataire : je sais que Michel a aussi répondu à ton épouse pour en avoir eu la copie.

B.DEBEER : j'ai volontairement passé ce mail car pour moi ce n'est pas une réponse.

A.DEMORTIER : je pense que si.

A.BERNARD : Je vais parler de ma déception. J'ai franchement cru aux discours de Mme le Maire en 2014. Sauf qu'au fur et à mesure des mois, on a fait nous-mêmes des concessions, on nous a demandé de nous mettre dans certaines commissions, en contrepartie de certaines choses, ce que nous avons accepté. J'ai moi-même fait partie de la commission Communication pour travailler sur des articles sur l'Eglise, pour vous suggérer de mettre des chiffres en avant sur Herlies Infos, j'ai également dit qu'il fallait une double page pour les associations pour les mettre à l'honneur, c'est une force, c'est une valeur ajoutée que nous avons dans notre Village. Nous sommes un Village ouvert, tourné vers les autres, et j'en suis ravie. Si nous avons travaillé soudés, intelligents, si nous avons travaillé ensemble, main dans la main, aujourd'hui, ce qui se passe, dans le Village, à cause de cette zone, ne se serait pas produit. On aurait pu travailler ensemble, en se disant quelle est l'orientation qu'on veut donner, qui peut aller chercher les projets, qui peut aller rencontrer les entreprises, qui peut aller sur place vérifier s'il y a des projets qui soient en effet en cohérence avec ce que nous souhaitons pour les 10 ou 15 ans à venir de notre Village. Aujourd'hui, nous ne l'avons pas fait, ce sont les conséquences malheureusement de cette non collaboration, de cette non écoute, de cette non communication et je le dis et j'en suis navrée de cette haine viscérale entre les deux parties du passé et du présent. Aujourd'hui nous devons nous tourner vers notre futur ; si nous n'avançons pas dans ce chemin-là, nous sommes perdus pour la décennie à venir. Oui je suis d'accord pour parler calmement, et la preuve en est que je suis capable de le faire, dans mon travail, bien entendu en tant que communicante, je peux parler calmement et ne pas m'énerver. Aujourd'hui ce que vous voyez, c'est de la frustration, c'est de la colère, c'est l'injustice et c'est vraiment la déception de ne pas avoir réussi à travailler avec vous à vos côtés.

B.DELOS : je ne cautionne pas, Bernard, les mails qui ont été envoyés. Maintenant il y a une chose qui est aussi vraie, le 19 Février, lors de la réunion publique, quand tu es intervenu, tu as exposé tes arguments et l'ensemble des arguments de l'association, mais à un moment tu as pris à partie Marc-Philippe DAUBRESSE. Il était venu présenter le PLU en précisant qu'à 19h30 il avait une réunion sur Lambersart et qu'il devait partir à 19h.

B.DEBEER : Est-ce pour cela que je suis un pervers ou un nuisible ?

B.DELOS : Pas du tout. Au moment où tu prends la parole et tu dis publiquement devant 400 ou 500 personnes que Marc-Philippe DAUBRESSE a dû avoir peur de nous répondre, tu dois t'attendre à ce que dans la salle il y ait des gens qui parlent à Marc-Philippe DAUBRESSE et tu bosses avec eux.

B.DEBEER : Mais ça ne me dérange pas et si je l'avais en face de moi, je lui dirais exactement la même chose. Tout ce que j'ai évoqué durant la réunion publique, ce sont des délibérations, ce sont des votes, ce sont des enquêtes publiques signées par le Préfet.

B.DELOS : Tu craches en l'air et à un moment ça retombe.

MF.AUGER : Tout le monde a entendu « il est parti parce qu'il devait avoir peur ».

B.DELOS : tout le monde l'a entendu et tu t'adresses à Marc-Philippe DAUBRESSE, un ancien ministre.

B.DEBEER : J'ai le droit d'échanger avec lui

B.DELOS : tu as le droit, mais il n'était pas là pour te répondre.

MF.AUGER : Quant à la pression, moi cela fait 10 ans que je la vis, avec des menaces de mort et avec tout type de menace, alors cela suffit, ça va bien comme ça.

B.DEBEER : Mais je n'en suis pas à l'initiative, on est bien d'accord ?

MF.AUGER : Non mais je dis que je vis la même chose.

B.DEBEER : Je dis que je n'ai pas à subir la même chose !

C.DUQUESNE : Malheureusement depuis 10 ans, on est dans ce climat-là.

La séance est levée.